

**Compte rendu de la séance de l'Assemblée départementale  
Le 19 janvier 2018  
Adopté à la séance du Conseil départemental du 23 février 2018**

Madame CAVECCHI préside la séance.

**Sont présents :**

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony (Départ à 10h35, pouvoir à HAQUIN Xavier)  
AUMAS Michel  
BAZIN Arnaud  
BENEDIC Fabien  
BERTHY Michèle  
BOISSEAU Laetitia  
BORGÉON Sophie  
BOUGEARD Nicolas  
CAVECCHI Marie-Christine  
CHRISTIN Marie-Evelyne  
COUCHOT Sylvie  
DOCTEUR Jeanne  
HAQUIN Xavier  
IVANDEKICS Emilie  
JACOB Aurore  
LAMBERT-MOTTE Gérard (Départ à 11h13, pouvoir à BOISSEAU Laetitia)  
MAZOU-SCKO Youri  
MENAT Gilles  
MENHAOUARA Nessrine (Départ à 11h46, pouvoir à BOUGEARD Nicolas)  
MERIZIO Monique  
METEZEAU Philippe  
METREF Nadia  
MULLER Jean-Pierre  
PAYET Armand  
PELISSIER Véronique  
PUEYO Alexandre (Départ à 11h28, pouvoir à MERIZIO Monique)  
RAFAITIN Agnès  
ROULEAU Philippe (Départ à 11h02, pouvoir à SEIMBILLE Gérard)  
RUSIN Isabelle (Départ à 11h55, pouvoir à CHRISTIN Marie-Evelyne)  
SABOURET Cédric  
SCOLAN Muriel  
SEBBAGH Deborah  
SEIMBILLE Gérard  
STREHAIANO Luc  
SUEUR Philippe  
TECHTACH Djida  
TINLAND Virginie  
VILLALARD Chantal (Départ à 11h28, pouvoir à BAZIN Arnaud)

**Sont absents :**

Mesdames et messieurs :

BOEDEC Yannick (pouvoir à DOCTEUR Jeanne)

DESSE Daniel (pouvoir à RAFAITIN Agnès)

EON Pierre-Edouard (pouvoir à PELISSIER Véronique)

MAHENDRAN Cergya (pouvoir à AUMAS Michel)

Le *quorum* est atteint.

## **Table des matières :**

<b>I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>5</b>
<b>II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 24 NOVEMBRE 2017 ET DU 22 DECEMBRE 2017.....</b>	<b>5</b>
<b>III. EXAMEN DES RAPPORTS.....</b>	<b>6</b>
<b>4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE</b>	<b>6</b>
4-01 Aide au développement du cinéma : soutien au 4 <sup>ème</sup> festival "Paris Images Digital Summit" .....	6
4-02 Signature du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) de l'Est du Val d'Oise : développement de l'accessibilité et l'éducation à l'offre culturelle sur le territoire auprès de publics diversifiés. ....	7
<b>2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION.....</b>	<b>8</b>
2-01 Budget départemental 2017 - Budget principal. Décision modificative n° 4 relative à divers ajustements financiers de fin d'exercice. ....	8
2-02 Rapport annuel de la Présidente relatif aux garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice 2017.....	10
2-03 Rapport annuel de la Présidente relatif à la gestion active de la dette présentée au titre de l'exercice 2017.....	11
2-04 Renouvellement des lignes de trésorerie en 2018.....	21
2-05 Révision du règlement intérieur du Conseil départemental suite à la séance d'installation de la Présidente le 20 octobre 2017. ....	22
2-06 Avenant n° 1 à la convention de financement du contrat régional territorial de la commune de Gonesse. Programmation 2016-2020. ....	23
2-07 Régime indemnitaire des agents du Conseil départemental. ....	23
2-08 Restructuration et reconstruction partielle du collège "Jules Ferry" à Eaubonne : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD). ....	25
2-09 Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux relatifs à la création de l'écocité de l'Innovation / La Turbine, dans les locaux du site du Port (ex IPSL) à Cergy.....	26
2-10 Construction d'un collège 700 à Cormeilles-en-Parisis : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) .....	28
<b>3 – ACTION SOCIALE – SANTE .....</b>	<b>29</b>
3-01 Rapport d'orientation pour 2018 des établissements sociaux et médico-sociaux des secteurs de l'enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées. ....	29
<b>5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....</b>	<b>41</b>
5-01 Rapport cadre relatif à la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion et d'égalité des chances : soutien à plusieurs actions et structures œuvrant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes valdoisiens.....	41
<b>6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT .....</b>	<b>43</b>
6-01 Maintien de l'engagement du Département dans le nouveau pacte d'actionnaires du Logis Social du Val d'Oise (LSVO). ....	43

*Début de la séance à 9 heures 40.*

## **I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Madame CAVECCHI**

Je vais vous demander d'approuver l'ordre du jour. S'agissant de celui-ci, nous devrions examiner les rapports des Commissions selon l'ordre suivant : 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Commission. Notez que nous n'aurons pas de rapport dans la 1<sup>ère</sup> Commission. Mais, notre collègue Gérard LAMBERT-MOTTE devant nous quitter un peu avant la fin de séance, je propose de présenter ses rapports en premier.

Nous aurons une présentation d'un diaporama dans le cadre du rapport n° 3-01, rapport d'orientation 2018 pour les établissements sociaux et médicosociaux des secteurs de l'enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées. Nous avons des rapports connexes et hors recueils. Le n° 2-08, la restructuration et la reconstruction partielle du collège "Jules Ferry" à Eaubonne, avec l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD), sera connexe 5 et hors recueil. Hors recueil et connexe, s'agissant des Commissions 1 et 5, l'approbation de l'Avant-Projet Définitif des travaux prévus à la Turbine, à Cergy. Je précise que j'aimerais que nous cessions de l'appeler l'Eco-cité de l'innovation. Mesdames et Messieurs de l'administration, la décision de la dénomination "la Turbine" a été prise par l'ensemble de la COMUE. Hors recueil et connexe, concernant la Commission 5, il s'agit de la construction d'un collège 700 à Corneilles-en-Parisis, avec l'approbation de l'APD. En connexe de la Commission 3, le rapport 5-01, rapport-cadre relatif à la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion et d'égalité des chances.

Je vous propose d'approuver cet ordre du jour.

*Adoption à l'unanimité.*

## **II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 24 NOVEMBRE 2017 ET DU 22 DECEMBRE 2017**

Je vais vous demander d'approuver les comptes rendus des séances du 24 novembre et du 22 décembre de l'année dernière.

*Adoption à l'unanimité.*

### **III. EXAMEN DES RAPPORTS**

Nous allons donner la parole à Gérard LAMBERT-MOTTE sur le rapport n° 4-01, l'aide au développement du cinéma avec le soutien au quatrième festival "Paris Images Digital Summit", une manifestation dédiée au numérique et qui fait que notre Val d'Oise se tourne décidément bien vers l'avenir avec une renommée internationale.

#### **4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE**

##### **4-01 Aide au développement du cinéma : soutien au 4<sup>ème</sup> festival "Paris Images Digital Summit".**

###### **Monsieur LAMBERT-MOTTE**

Merci, Madame la Présidente. Comme vous le savez, la création numérique est devenue une activité économique déterminante pour la croissance de la production audiovisuelle et cinématographique en Ile-de-France. Créatrice d'emplois, elle reste l'une des plus florissantes actuellement sur le marché international. Né à Paris, "le Paris Images Digital Summit" se déroule depuis quatre ans à Enghien-les-Bains. Pendant cinq jours, les industries françaises et internationales spécialisées dans les effets visuels pour le cinéma, la télévision, la publicité, les jeux vidéo, présentent leur savoir-faire et leurs innovations devant tous les types de public : scolaires, grand public, étudiants en école spécialisée, professionnels.

Ce festival permet aujourd'hui de créer un rendez-vous incontournable pour les professionnels qui souhaitent faire le point sur les enjeux artistiques, techniques et économiques de la création numérique. Faire découvrir le monde des effets visuels auprès du jeune public et notamment des collégiens, proposer un panorama du meilleur de la création numérique mondiale, promouvoir et valoriser la vitalité de la création numérique francilienne, faciliter les rencontres entre les producteurs et les créateurs de contenu, et ceux qui fabriquent les images de demain sont les objectifs du festival.

Cette manifestation est organisée en coproduction par la Commission du film d'Ile-de-France et le Centre des Arts d'Enghien-les-Bains, en partenariat avec le Conseil départemental du Val d'Oise et le groupe "Barrière". L'événement intègre le label international "Paris Image", défendu par le Centre national du cinéma et bon nombre de partenaires nationaux.

Il vous est demandé d'accorder une subvention de fonctionnement de 11 000 € sur un budget de 337 150 € à la Commission du film d'Ile-de-France, au titre de l'aide au développement du cinéma pour l'organisation de cette quatrième édition qui se déroulera du 24 au 27 janvier prochain.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime des 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Commissions.

## **Madame CAVECCHI**

Merci, Gérard. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

*Adoption à l'unanimité*

## **Monsieur SUEUR**

Merci pour cette participation qui est essentielle en termes institutionnels. Le festival débute la semaine prochaine, mercredi. Je souhaite mettre en avant un élément important qui est présent dans le rapport, la Job Fair. Entre 150 et 200 emplois, sous forme de stages ou de contrats, voire de CDI, sont offerts par les industries de l'image en Ile-de-France, mais il y aura aussi des firmes anglaises, américaines et canadiennes qui feront aussi des offres pour les étudiants ou apprentis dans ce domaine. Si vous avez le temps, samedi prochain, en avant-première, "Spirou et Fantasio" sera projeté gratuitement.

## **Madame CAVECCHI**

Voici une belle invitation. Nous essaierons d'en profiter.

Gérard garde la parole avec le rapport n° 4-02. Il s'agit de la signature du Contrat Local d'Education Artistique, CLEA, de l'Est du Val d'Oise.

### **4-02 Signature du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) de l'Est du Val d'Oise : développement de l'accessibilité et l'éducation à l'offre culturelle sur le territoire auprès de publics diversifiés.**

## **Monsieur LAMBERT-MOTTE**

Merci, Madame la Présidente. Les contrats locaux d'éducation artistique sont des dispositifs contractuels, à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, d'une durée de trois ans, renouvelable, visant la mise en place ou le renforcement de politiques locales d'éducation artistique et culturelle.

Dans le Val d'Oise, le CLEA a la particularité d'être intégré au protocole d'accord conclu entre le Département et la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France. Le premier CLEA a été signé pour la période 2013-2015 entre le Département, l'Education nationale, le Ministère de la Culture, l'association Cultures du Cœur et huit communes de l'Est du Val d'Oise (Arnouville, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Marly-la-Ville, Sarcelles et Villiers-le-Bel). Le Contrat a été prolongé d'un an par avenant en 2016. La volonté de poursuivre pour trois nouvelles années le travail engagé est partagée par les partenaires dans le but d'approfondir la dynamique collective sur le territoire, au bénéfice de ses habitants, et de développer la présence d'artistes à des fins éducatives et culturelles. Un nouveau contrat de trois ans est proposé, qui intègre la Communauté d'agglomération de Roissy Pays-de-France et trois nouvelles communes : Ecoeu, Louvres et Mitry-Mory.

D'autres communes de cette intercommunalité pourront aussi s'associer par voie d'avenant au cours des trois prochaines années.

Le CLEA s'organise autour de résidences missions qui sont des résidences de partage entre les artistes et les habitants, avec lesquelles ils vont co-construire une action artistique.

Le Département joue un rôle de coordination des acteurs du territoire afin de permettre le développement d'actions artistiques en direction des populations. Il lance annuellement un appel à projets auprès d'artistes pour des résidences missions autour d'une thématique choisie par l'ensemble des partenaires. La contribution du Département au CLEA s'élève à 84 000 € annuels, la participation financière de la DRAC prend la forme d'une subvention annuelle de 60 000 € versés au Département.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver les termes du CLEA de l'Est du Val d'Oise et les termes de l'avenant type permettant d'intégrer au contrat l'une des 31 autres communes de l'agglomération Roissy Pays de France. Enfin, il vous est demandé d'autoriser la Présidente à signer ce contrat et les avenants ultérieurs éventuels.

Avis favorable unanime des 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Commissions.

### **Madame CAVECCHI**

Si l'Assemblée en est d'accord, je signerai avec un grand plaisir. Nous savons que la culture est essentielle, notamment dans des zones où les habitants n'ont pas l'habitude de s'ouvrir au monde culturel.

Nous procédons au vote.

*Adoption à l'unanimité.*

Nous allons aborder les rapports de la Commission "Finances, Administration générale et Innovation". Le premier rapport est le n° 2-01. Il s'agit pour le budget départemental principal et de la décision modificative n° 4, avec Monsieur Gérard SEIMBILLE. Nous avons quelques ajustements au mois de janvier.

## **2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION**

### **2-01 Budget départemental 2017 - Budget principal. Décision modificative n° 4 relative à divers ajustements financiers de fin d'exercice.**

#### **Monsieur SEIMBILLE**

Merci, Madame la Présidente. Nous avons voté lors de la dernière Assemblée du mois de novembre une décision modificative en annonçant qu'elle ne serait pas la dernière. Voici la dernière qui permet d'apporter un certain nombre d'adaptations à nos écritures budgétaires. Il s'agit essentiellement d'opérations d'ordre que nous avons chaque année.

En l'occurrence, il y a le transfert des biens mobiliers et immobiliers qui ont été réalisés par le Département pour les collèges et qui leur sont transférés, comme nous en avons l'habitude chaque année. Nous avons en plus des écritures relatives à des opérations de stock et à l'intégration des biens provenant de l'Unité Centrale de Production (UCP) de Saint-Leu-la-Forêt. Ce sont des opérations d'ordre qui n'ont aucune incidence budgétaire. Avis favorable majoritaire de la 2<sup>ème</sup> Commission.

**Madame CAVECCHI**

Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur BENEDIC**

En effet, il y a eu un avis majoritaire de la 2<sup>ème</sup> Commission. Nous allons rester cohérents avec nos votes en matière budgétaire. Nous voterons contre cette décision même s'il ne s'agit que de mouvements d'ordre.

**Madame CAVECCHI**

Merci de cette explication. Je vais passer au vote. L'ensemble de l'opposition est contre.

*Adoption à la majorité.*

Nous allons à présent examiner le rapport n° 2-02, le rapport annuel de la Présidente relative aux garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice 2017. Au mois de janvier, nous faisons une synthèse des garanties accordées et l'état de la dette garantie au regard des ratios prudents et réglementaires que nous devons avoir pour l'année qui vient de s'écouler. Je donne la parole à Monsieur SEIMBILLE.

## **2-02 Rapport annuel de la Présidente relatif aux garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice 2017.**

### **Monsieur SEIMBILLE**

Merci, Madame la Présidente. Nous aurons trois rapports concernant la trésorerie du Département. Le premier concerne un rapport relatif aux garanties d'emprunts accordées au titre de 2017. En synthèse, nous pouvons dire qu'au cours de l'année 2017, le volume des garanties d'emprunts s'élève à 7,1 M€, dont 700 000 € au profit de "Val d'Oise Habitat" (VOH) et 6,4 M€ au profit du logement social dans le cadre des opérations ANRU. En 2012, nous avons convenu de plusieurs décisions. La première, c'est que sur une période de quatre ans, nous ne garantissions pas plus que 180 M€. Nous verrons que nous sommes très en dessous à ce stade, même sur une période plus large, et que nous ne garantissions plus les emprunts qu'au profit de "Val d'Oise Habitat", d'une part et des bailleurs sociaux, d'autre part, lorsqu'il s'agissait d'opérations ANRU. Enfin, que nous garantissions les emprunts pour les structures associatives ou non qui intervenaient dans les domaines de compétences du Département, notamment pour ce qui concerne le social.

Nous avons eu cette année également deux transferts et un réaménagement de dette garantie au profit d'associations qui gèrent les établissements qui accueillent les personnes handicapées, sans que cela n'ait eu d'impact sur le stock de la dette garantie par le Département. En contrepartie de ces garanties d'emprunts vis-à-vis des bailleurs sociaux, 41 logements ont été réservés au titre du dispositif des garanties d'emprunts, portant le contingent départemental à 2 942 logements, dont 25 en cours d'attribution. Les contingents dont nous disposons sont aujourd'hui occupés à 99,15 %.

S'agissant de la comparaison avec le plafond annuel que nous avons délibéré en 2012, sur les six dernières années, nous avons garanti 144 M€, dont 106 M€ au titre des opérations qui relèvent du secteur social. Nous sommes donc très inférieurs aux 180 M€ autorisés. La répartition se fait essentiellement sur des sociétés HLM pour les opérations ANRU, à hauteur d'un peu plus de 63 M€, VOH, pour un peu plus de 40 M€, et enfin, les associations pour un peu plus de 30 M€. Enfin, nous avons des petits emprunts garantis dans quelques structures.

L'encours global est ramené à 506,53 M€ au 31 décembre 2017. Il était sur la même période de l'année précédente à 533,9 M€ et 88 % de la dette garantie à ce jour concernent le logement social. Cette délibération est un donné acte.

### **Madame CAVECCHI**

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

*Donné acte.*

Nous allons passer au rapport suivant, n° 2-03, le rapport annuel de la Présidente relatif à la gestion active de la dette au titre de l'année 2017. Sachez que je porte une attention très particulière à la gestion de la dette du Département. Comme va vous le rappeler Monsieur SEIMBILLE, nous continuons à bénéficier de bonnes conditions de financements qui sont très performantes. Dans un contexte où les taux sont appelés à remonter, les décisions de dette prises en 2017 ont consisté, pour l'essentiel, à sécuriser l'encours, en portant la part à taux fixe de l'emprunt à 65 % en 2017, alors que nous étions à 57 % en 2016. Nous en avons réduit le volume et nous avons pris de l'avance sur les financements 2018 en souscrivant des emprunts à taux fixe à des conditions très attractives. Nous nous consolidons pour l'avenir, car nous ignorons ce que deviendront les taux.

### **2-03 Rapport annuel de la Présidente relatif à la gestion active de la dette présentée au titre de l'exercice 2017.**

#### **Monsieur SEIMBILLE**

Merci, Madame la Présidente. Nous sommes dans le cadre réglementaire où nous vous rapportons chaque année l'état de la dette et son rapport sur les opérations qui ont été engagées au cours de l'exercice. Comme l'a rappelé la Présidente, nous sommes dans un contexte de taux très bas, tant sur les taux fixes que sur les taux variables, ce qui permet au Département de limiter ses charges d'intérêts. Régulièrement, dans les décisions budgétaires, nous ramenons souvent le montant inscrit au budget primitif compte tenu des bons taux dont nous disposons sur les recours que nous sollicitons.

L'encours de la dette au 31 décembre 2017 s'élève à 955,4 M€. Depuis mars 2011, nous avons mis un coup d'arrêt à une augmentation de l'endettement avec une croissance de l'encours de la dette entre 2011 et 2012 qui avait été limitée à 1,4 M€, entraînant une quasi stabilisation du stock. Entre 2013 et 2015, le Département a réussi à contenir l'évolution du stock de la dette avec plus 2 % chaque année, dans un contexte de baisse importante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), ce qui nous amenait à devoir un peu plus recourir à l'emprunt que ce que nous remboursions, dans des limites très raisonnables, 2 %, car nous devons financer les projets et les investissements que nous avons décidés.

Fin 2016, le Département a vu son stock et son encours diminuer de 2,3 % et en 2017, cette baisse est confirmée avec une baisse sur l'exercice de 45,2 M€, c'est-à-dire en variation, une baisse de 4,5 %.

S'agissant des caractéristiques de l'encours de la dette, le taux moyen de l'encours s'élève au 31 décembre 2017 à 1,95 % contre 1,83 % en 2016, donc une légère augmentation qui tient au fait que nous avons recouru à des emprunts à taux fixe qui sont un peu supérieurs à ceux que nous obtenons dans le cadre du recours aux emprunts obligataires, pour profiter de niveaux de taux qui sont bas et les positionner dans les 15 à 20 ans, maturité des emprunts que nous contractons qui nous permettent d'anticiper des taux bas.

Le taux moyen 1,95 % reste compétitif, compte tenu de cette répartition qui est de 65 % taux fixes à 35 %, taux variables, contre les taux comparables évoqués pour 2016 qui étaient de 57 et 43 %.

La vitesse de remboursement de la dette, avec la prise en compte de son profil d'extinction qui s'établit à 6,9 années au 31 décembre 2017, était de 7,1 années au 31 décembre 2016.

En 2017, nous avons contracté 46,9 M€ qui ont été levés sur la période, contre 51,5 M€, en 2016, 95 M€ en 2015. Nous sommes dans une baisse importante. 30 M€ ont été réalisés grâce à des émissions obligataires, soit 64 % du volume, 16,9 M€ ont été contractés auprès des emprunts bancaires, soit 36 % du volume contracté cette année.

Les deux émissions obligataires ont été réalisées sur des durées moyennes de 14,33 années, avec des marges très basses, comparables aux taux obtenus par la Région d'Ile-de-France et la Ville de Paris. Nous avons 30 M€ sur les emprunts obligataires, quand la Région d'Ile-de-France est plutôt sur 500 M€, mais nous avons bénéficié notamment de financeurs allemands qui ont souhaité investir sur le marché français, car les taux en Allemagne étaient moins attractifs. De ce fait, ils ont consenti des taux très bas sur nos petits volumes, si nous les comparons à ceux de la Ville de Paris ou de la Région d'Ile-de-France. Il n'est pas sûr que nous puissions garantir ces taux dans les années à venir. Nous ferons le maximum pour cela.

Deux emprunts bancaires traditionnels ont été réalisés pour un volume de 14,9 M€ auprès de la Caisse d'Epargne avec un taux fixe de 1,29 % sur une période de 20 ans. Cet emprunt faisait partie de l'enveloppe de la Banque européenne. Un second emprunt pour 5 M€ auprès du Crédit Agricole avec un taux fixe de 1,07 % sur 15 ans, avec, en plus, un déblocage différé sur 24 mois. Nous avons également réalisé une opération de swap, soit un changement de financement sur un emprunt de 28 M€, qui a permis de sécuriser cet encours sur un taux fixe à 1,1275 %.

Enfin, deux emprunts ont été remboursés, et nous l'avons évoqué lors des délibérations précédentes, par anticipation, pour un total de plus de 15,3 M€.

Comme le précisait la Présidente, nous avons bénéficié de recours à des emprunts qui nous permettent des phases de mobilisation étalées dans le temps. Sur ce qui a été contracté au titre de l'année 2017, 16,9 % étaient levés en 2017. Nous avons 31 M€ déjà négociés avec des taux à 1,22 % et 1,35 % sur la période 2018. Nous avons 3 M€ disponibles pour l'année 2019. Nous pourrions les mobiliser avant, sur un taux de 1,07 %. Nous prévoyons par anticipation des taux favorables.

J'en profite pour remercier les services du Département qui, en la matière, sont particulièrement vigilants, s'agissant de la gestion de la dette. Nous pouvons le remarquer chaque année. Avec Madame la Présidente, nous avons eu récemment le rendez-vous annuel avec le cabinet FCL, qui nous assure que la gestion se déroule dans de très bonnes conditions.

Avis majoritaire de la 2<sup>ème</sup> Commission.

## **Madame CAVECCHI**

Je voulais remercier les services et le cabinet FCL, qui suivent avec une grande acuité et un savoir-faire exceptionnel tous ces dossiers financiers. Il est important pour nous d'être en confiance et de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

## **Monsieur BENEDIC**

Merci, Madame la Présidente. Nous allons commencer par nous associer aux remerciements que vous avez formulés en direction des services départementaux, car en effet, il s'agit de sujets importants, techniques, complexes, et le travail réalisé est remarquable. Nous les remercions pour le rapport qui est toujours limpide et précis, comme bien souvent, voire toujours au niveau du Département. Nous souhaitons aussi reconnaître le volontarisme de la majorité en termes de gestion active de la dette par rapport à ce qui nous est présenté sur plusieurs années, particulièrement sur les deux dernières années. En effet, Gérard SEIMBILLE l'a rappelé, vous avez réussi à stabiliser la dette entre 2011 et 2015, à peu de choses près, si bien qu'elle était à 1,024 Md€ en 2015, et depuis deux ans, elle a peu à peu diminué pour arriver à 955 M€, ce qui représente une large diminution par rapport au niveau de 2015.

C'est pour nous l'occasion de réaffirmer aussi que nous sommes, tout comme vous, favorables à l'instauration d'une situation financière saine pour notre Département et défavorable à une explosion déraisonnée des dépenses et de l'endettement. Nous souhaitons exprimer notre point de vue clairement, car certains reproches nous sont faits parfois à ce sujet.

Ceci étant, ce rapport appelle de notre part quelques remarques, sans toutefois vouloir anticiper les débats d'orientation budgétaire, puis le vote du budget, qui auront lieu prochainement ni même le compte administratif au mois de juin ou juillet 2018.

Nous souhaitons tout d'abord rappeler qu'à chaque budget, depuis 2015, nous attirons votre attention sur le fait que certaines recettes sont sous-estimées par rapport à la réalisation en cours d'année ou au réalisé de l'année précédente. Cela est le cas notamment des DMTO, puisque nous avons souvent eu le débat à ce sujet au sein de cette Assemblée. En 2015 et 2016, s'il s'agissait de quelques M€. Nous pouvons nous en féliciter pour notre Département. En 2017, cependant, il était question d'une vingtaine de M€, ce qui représente un montant important. Lorsque vous avez voté la DM2, nous avons bien entendu les explications de Gérard SEIMBILLE sur la difficulté d'anticiper ce type de recettes. Néanmoins, nous vous alertons sur le fait que ce montant nous semble sous-estimé. En 2017, le montant était sous-estimé à hauteur de 20 M€, ce qui n'est pas négligeable sur les 195 M€ finaux.

Nous souhaitons également rappeler qu'au moment de l'augmentation d'impôts, en 2016, avec une augmentation de 30 %, nous avons alerté sur le fait que cette augmentation qui avait été décidée, nous semblait disproportionnée par rapport au réel besoin en recettes, en tout cas pour l'année 2016. Nous vous avons même accusés de constituer un petit bas de laine dans le cas où votre candidat aux élections présidentielles aurait été élu et mettre en musique le programme d'économies qu'il avait prévues à hauteur de 7,5 Md€ sur les collectivités.

Finalement, nous ne nous ne sommes pas trompés, nous étions même dans le vrai, puisque les recettes fiscales supplémentaires qui sont dégagées depuis 2016 ont servi à faire baisser le stock de dette de 24 M€ en 2016, ce qui est peu ou prou le montant que nous avons estimé à l'époque comme étant être excédentaire. En 2017, nous arrivons encore abaisser le stock de dettes de 45 M€, car nous bénéficions de cette augmentation de fiscalité en plus des bonnes nouvelles, concernant les DMTO notamment.

De notre point de vue, cette augmentation de fiscalité a été justifiée en partie pour le fonctionnement et les investissements, mais elle a permis en particulier de diminuer le stock de dettes. Nous ne vous ferons pas le procès de vouloir assainir la situation financière du Département. Nous partageons cet objectif et cette ambition avec vous. Cependant, depuis 2011, et cela a été souvent rappelé au sein de cette Assemblée, vous avez mis en place un plan d'économies drastiques pour tenter de contenir l'effet ciseau dont nous parlons souvent entre les recettes et les dépenses obligatoires.

Ainsi, depuis plusieurs années, des subventions ont diminué, des subventions ont disparu, et dans le même temps, nous avons pu constater des augmentations de tarifs, notamment les tarifs de Rest'O Collège. Depuis 2016, en profitant de ces recettes supplémentaires, puisqu'elles existent désormais après l'augmentation de la fiscalité, il aurait été possible de trouver un meilleur compromis, un meilleur équilibre, une ligne de crête entre désendetter le Département, mais rendre une partie du produit de la fiscalité aux valdoisiens, notamment au travers de services qui leur seraient rendus.

Nous déplorons donc que vous vous soyez concentrés essentiellement sur la dette alors qu'il aurait été possible de revenir sur certaines coupes qui ont été réalisées depuis 2011, dans le cadre du plan d'économies.

Nous avons eu plusieurs fois la discussion et nous partageons un certain nombre de vos préoccupations, notamment les problématiques de l'avenir des Départements dans le cadre de la Métropole du Grand Paris. Vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, hier, au cours de votre discours, il existe un plan d'économies gouvernemental à hauteur de 13 Md€. Vous l'avez dit aussi, les taux d'intérêt sont très bas pour les emprunts et il est largement possible qu'ils remontent dans le futur. Nous avons un certain nombre d'appréhensions qui sont tout à fait justifiées, que nous partageons avec vous.

Lors de votre discours hier, Madame la Présidente, lors de vos annonces pour 2018, nous avons noté de nouveaux projets et nous avons noté une augmentation, par exemple, de l'aide aux communes. Nous vous en remercions. Néanmoins, à la veille du débat d'orientations budgétaires 2018, nous appelons de nos vœux de votre part d'autres signes dans la dynamique de ce que vous avez annoncé hier, mais d'autres signes forts auxquels les valdoisiens sont en droit de prétendre après trois augmentations de la fiscalité depuis 2011, des signes forts en matière d'équipement, de service public, de pouvoir d'achat et de solidarité. Nous nous abstenons sur cette délibération, ainsi que sur la délibération suivante concernant la ligne de trésorerie. Je vous remercie.

## **Madame CAVECCHI**

Je vous remercie. Je ne souhaite pas faire le débat d'orientation budgétaire aujourd'hui, mais je pense que lorsque nous avons augmenté les impôts sous la présidence d'Arnaud BAZIN, nous étions dans une situation très difficile à ce moment-là, avec une dette abyssale. Nous ne savions pas ce qui allait nous arriver réellement. Nous avons préféré rester prudents pour pouvoir continuer à travailler et avancer dans le bon sens. En effet, nous avons beaucoup utilisé cet argent pour les investissements. Vous n'êtes pas sans remarquer que nous avons construit des collèges et décidé des travaux de réhabilitation... Nous avons la MDPH à prendre en charge également. Tout cet argent n'est pas resté lettre morte dans un coffre. Il a servi aux investissements pour nos valdoisiens et pour les priorités que nous avons décidées à ce moment-là. J'ai bien entendu votre message pour la suite des évènements.

Je tiens à préciser que les DMTO sont très volatiles. Elles peuvent diminuer de façon abyssale, et ce, sans prévenir. Nous nous trouvons dans des moments d'incertitude, des moments peu favorables à l'ambiance et au devenir de nos institutions.

## **Monsieur BAZIN**

Quelques mots rapides avant de donner quelques éléments de commentaires sur les propos de notre collègue, Monsieur BENEDIC. Je souhaite dire quelques mots sur la situation financière générale, puisque nous avons eu la chance d'auditionner avant-hier le gouverneur de la Banque de France au Sénat qui nous a apporté quelques éléments d'information importants.

D'abord, sur la disponibilité du crédit, car, aujourd'hui, nous prenons cela pour une donnée le fait que nous ayons accès au crédit bancaire. Je rappelle qu'en 2011, lorsque nous sommes arrivés aux affaires, nous n'avions pas accès au crédit, puisque notre besoin de financement était très largement insuffisamment couvert par les offres des banques. Nous étions après la crise de 2008, suite aux accords de Bâle 2, et nous étions en période de défaillance d'un certain nombre d'organismes de crédit, ce qui était une situation tout à fait désagréable à l'époque, qui nous avait amenés à nous tourner rapidement vers les éléments de notation qui nous permettaient de bénéficier d'offres dans le cadre du marché obligataire.

Aujourd'hui, des accords dits de Bâle 3 viennent d'être signés entre les différents acteurs. Ils demandent à être transposés dans le droit de chaque pays, mais le message du gouverneur de la Banque de France est le suivant : les banques françaises sont solides, elles peuvent faire face sans difficulté à ces accords de Bâle 3, que le crédit aux collectivités ne peut pas être asséché de ce fait, ce qui est une bonne nouvelle. Disponibilité bancaire, ce que nous avons décidé après un recours massif à l'obligataire pour les raisons que nous avons exposées de se réorienter vers le bancaire, afin de rééquilibrer les choses. Nous aurons donc accès au crédit.

Les taux sont exceptionnellement bas. Ils sont bas alors même que la croissance de la zone euro est de 2,2 % et que l'inflation sur la zone euro est de 1,4 %. Le risque que nous courions il y a encore plus d'un an était un risque de déflation. Cela aurait été un risque mortel pour nos économies. Ces taux qui sont bas sont en plus mangés par l'inflation qui s'annonce, ce qui est une bonne nouvelle, car nos recettes suivent généralement l'inflation avec une revalorisation des bases notamment fiscales, mais avec aussi l'activité économique qui nous apporte des ressources complémentaires. Et ce, tant du côté de la disponibilité du crédit bancaire que des taux et des taux réels, pas seulement des taux nominaux, une fois l'inflation déduite, nous avons donc plutôt des bonnes nouvelles en ce moment.

Je reste très prudent sur la situation financière des collectivités à cause, notamment pour la nôtre, du fait de l'importance du stock de dettes. Certes, il a un peu baissé. 950 M€ est un chiffre préférable à 1 Md€, mais cela reste considérable. J'avais toujours dit dans cette Assemblée que les faibles taux d'intérêt que nous payons, les dépenses de fonctionnement relativement peu importantes en matière d'intérêt par rapport au stock de la dette, sont une chance, nous ont permis de rester à flot, mais ils représentent aussi un risque lorsque la situation se retourne. D'où ce qui a été indiqué sur le recours équilibré plus important au taux fixe, sachant que les taux variables nous ont permis d'alléger considérablement nos charges. Le stock de dettes reste important, évidemment, et nous devons rester prudents.

Je souhaite dire à Monsieur BENEDIC que nous n'avons pas de reproches à faire à l'opposition actuelle sur le discours qu'elle tient. Les reproches que nous avons énoncés, et de façon précise et chiffrée, concernaient la gestion qui a été mise en œuvre par la gauche pendant les trois années de l'alternance. Pour le reste, j'adhère à l'essentiel de ce que vous avez exprimé, mon cher collègue.

Sur les droits de mutation à titre onéreux, je me suis toujours refusé de jouer à la roulette russe pour le budget de ce Département en spéculant sur une bonne tenue des droits de mutation à titre onéreux. Nous les surveillons trimestre par trimestre, mois par mois. Certes, nous avons des grands cycles, mais faire des paris qu'il n'y aura pas de retour brutal de la situation est très dangereux. Nous avons été prudents, il faut le reconnaître et nous avons toutes les raisons de l'être. Je revendique totalement cette prudence.

Vous avez rappelé que nous avons dû avoir recours à la fiscalité dans des conditions difficiles, afin de pouvoir assurer l'avenir. Vous avez parlé de bas de laine. Je craignais que vous n'utilisiez le terme "cagnotte". Je vois que vous avez été habile à l'éviter. Il s'agit de synonymes. Vous savez que ma réponse est toute faite sur ces sujets. Nous ne pouvons parler ni de bas de laine ni de cagnotte lorsque nous avons 950 M€ de dettes avec tous les risques que cela représente.

Nous devons revendiquer cette baisse du stock de la dette. Pour moi, il ne s'agit pas d'un élément prioritaire de la politique départementale. Ce qui est prioritaire, c'est d'assurer nos compétences obligatoires et investir pour l'avenir. Comme nous avons fait des efforts dans la baisse de nos dépenses (car nous ne pouvons jamais parler d'augmentation de fiscalité sans rappeler qu'à due concurrence, nous avons fait des efforts de baisse de nos dépenses) dans ce cadre, lorsque nous le pouvons, se désendetter est une opportunité qu'il faut saisir, même dans le contexte actuel de taux particulièrement bas. A titre personnel, je revendique cette politique.

Utiliser des recettes supplémentaires pour créer de la dépense de fonctionnement supplémentaire, même aujourd'hui, alors que les taux sont plus favorables, ne me semble pas un bon message. Il faut continuer dans la "rigueur" qui nous est imposée, afin de continuer à assainir les finances départementales. D'autant que, vous l'avez rappelé, nous sommes contraints par le Gouvernement à avoir une baisse tendancielle de 13 Md€ dans nos dépenses globales des collectivités pour les années qui viennent, de mandature du Président de la République.

Nous avons fait la démonstration aux Commissions des finances, au Sénat, qu'il ne s'agit pas de 13 Md€ en tendanciels, mais 21 Md€ qui seront imposés dans les baisses de dépenses pour les collectivités. En effet, pour calculer les 13 Md€ tendanciels, l'Etat n'a pas utilisé les mêmes hypothèses qu'il a prises pour lui-même pour calculer sa hausse tendancielle de dépenses. 21 Md€ à rapprocher des 11 Md€ des baisses de dotations que nous avons subies de façon brutale dans le quinquennat précédent, je vous invite à y réfléchir. Cela doit nous amener à la plus grande prudence dans les dépenses de fonctionnement.

D'autant que, normalement, Monsieur le Préfet devrait venir tirer la sonnette de l'Hôtel du Département pour rencontrer Madame la Présidente et lui expliquer comment elle va contenir ces dépenses à hauteur de 1,4 %, avec les 0,15 % de plus ou de moins dans les usines à gaz qui ont été montées à Bercy pour prétendre nous faire respecter les prétendus 13 Md€, qui sont 21 Md€, je le répète.

Tout cela incite à l'orthodoxie budgétaire, vous l'avez compris.

Notre pays devra emprunter cette année 195 Md€ sur les marchés. Nous pouvons calculer le risque que cela représente. Si notre pays était confronté à une augmentation des taux, même modérée de 1 %, vous imaginez ce que cela peut donner dans le budget. Nous parlons de Md€, alors que nous avons péniblement trouvé un équilibre qui permet d'être en dessous des 3 % du PIB du déficit qui nous est imposé.

Si, malheureusement, les taux se renversent un peu, même modérément, cela aura des conséquences très importantes au niveau national et, par voie de conséquence, pour nous aussi, car nous pouvons supposer que l'Etat sera amené à prendre d'autres mesures vis-à-vis des collectivités.

Je prêche donc pour l'orthodoxie budgétaire, tout en étant sur la même ligne, à savoir qu'il faut assurer nos compétences dans les meilleures conditions possibles aujourd'hui et investir raisonnablement comme nous l'avons fait jusque-là, mais en tout cas profiter de cette période un peu plus favorable pour hâter certains investissements, mais je crois que c'est ce qui est prévu pour cette année. Nous le verrons lors des orientations budgétaires. Merci.

## **Madame CAVECCHI**

Gérard, puis Philippe.

## **Monsieur SEIMBILLE**

Merci, Madame la Présidente. Je reconnais que pour Monsieur BENEDIC, il est un peu difficile de dire une chose et son contraire dans la même présentation, c'est-à-dire une satisfaction de voir à ce que nous ayons pris des mesures d'assainissement de la dette, puis de critiquer que nous n'ayons pas relancé la machine à dépenser du fonctionnement.

Je voudrais rappeler que les majorités que vous avez soutenues dans le passé sur le plan national ont aussi pris des décisions en termes d'assainissement des finances. Nous ne faisons ni plus ni moins que d'appliquer cela, compte tenu de ce que nous subissons.

Je salue la sagesse des propos de Madame la Présidente et d'Arnaud BAZIN sur le fait que nous ne pouvons pas jouer sur les DMTO. Lorsque vous inscrivez des recettes, il faut mettre en face des dépenses. Si jamais les recettes n'atteignent pas le niveau que vous aviez espéré, vous avez alors une difficulté à assumer les dépenses que vous avez votées. Il est bien préférable d'avoir des prévisions sans risque. Je rappelle qu'en 2009, nous avons eu une baisse des DMTO sur deux ans de 60 M€, en 2012, de 40 M€. Ce sont autant de difficultés qu'il y a à prévoir par avance.

De plus, nous avons aujourd'hui des décisions et des prévisions en termes d'évolution des taux et de fiscalisation de l'investissement immobilier, qui sont de nature à nous laisser penser que le cycle de la hausse des droits de mutation est plutôt sur la fin et que nous risquons, dès l'année 2018, certainement pas dans le premier semestre, mais dans le deuxième semestre, mais en tout état de cause en 2019, d'avoir un retournement qu'il faudra assumer. Retournement dans le même temps où il est possible que les taux augmentent avec les risques qui ont été évoqués.

Ce que disait Arnaud BAZIN sur le plan national est identique à l'échelle du Département. Cette hausse de taux devrait bien évidemment nous amener à devoir des frais financiers plus élevés et assumer des charges de fonctionnement supplémentaires qui viendraient impacter notre capacité d'autofinancement pour apporter des fonds propres aux investissements dont chacun s'accorde ici sur le fait qu'ils sont utiles et indispensables au développement de nos territoires.

Nous pourrions rappeler que les niveaux de résultats que nous avons depuis quelques années sur ce Département sont très inférieurs à ce qui est légitime d'attendre d'un niveau de résultat d'une collectivité. De plus, si nous nous repositionnons sur des périodes un peu plus fastes, notamment jusqu'à 2007, nous avons des résultats au niveau du Département qui était aux alentours des 100 M€, ce qui, pour un budget de plus 1,2 Md€, n'est pas extraordinaire pour nous donner des capacités d'investissement. Compte tenu des difficultés conséquentes, notamment des décisions nationales sur la baisse des dotations et maintenant d'autres conséquences que nous subissons, je rappelle que le niveau d'investissement de ce Département est très faible. Nous sommes à 130 M€ d'investissement sur un territoire aussi vaste, avec les besoins que chacun exprime avec sa casquette d' élu municipal, des besoins exprimés par les valdoisiens sur le niveau de qualité de nos routes, sur les demandes de nouveaux collèges, pour l'accroissement de nos cantines, pour un certain nombre de sujets.

La Présidente a annoncé hier dans son discours que nous ferions un effort l'année prochaine pour aider les communes avec une enveloppe d'aide aux communes qui sera supérieure à celle qu'elle était dans le passé. Nous pouvons répondre à ces demandes que dans la mesure où nous avons cette gestion.

Enfin, nous avons connu, comme l'a rappelé Arnaud BAZIN, des périodes où il a été impossible de posséder le niveau de financement dont nous avons besoin pour financer les investissements. Aujourd'hui, le fait que nous ayons cette gestion prudente et saine des finances du Département s'est fait ressentir : les établissements bancaires et les opérateurs sur le marché obligataire nous offrent plus que ce dont nous avons besoin. La réaction des financeurs juge la gestion financière et budgétaire du Département comme pertinente et adaptée à ce qu'il convient de faire, compte tenu de la situation existante en 2011.

Je reconnais, même si le débat politique est plus serein aujourd'hui, qu'il est légitime que la minorité soit un peu critique sur un certain nombre de sujets et de décisions qui sont prises par la majorité. Toutefois, je garderai plutôt la première partie de votre intervention, Monsieur BENEDIC, sur la satisfaction que vous avez exprimée s'agissant de notre redressement des finances d'un Département qui a été malmené sur ce plan.

### **Madame CAVECCHI**

Philippe.

### **Monsieur SUEUR**

En effet, il s'agit d'un rétablissement remarquable, d'une gestion excellente de la dette. Le mot de vertu vient d'être prononcé, mais je crois qu'il s'applique bien. Il ne faut pas être trop vertueux, néanmoins. Il ne faut jamais abuser. Montesquieu nous invitait à ne pas être trop vertueux, parfois. Cependant, la BCE, qui commande la politique bancaire européenne, conduit à être de plus en plus exigeante.

Le Sénateur BAZIN a bien rappelé que nous sommes dans Bâle 3. Nous nous y préparons depuis longtemps. Cela pèse sur les ratios, et à un moment donné, nous aurons une rétraction sur les taux. La projection conduit à ce qu'il y ait sans doute dans le moyen terme et le long terme une augmentation des taux. Nous nous y préparons assez bien, en reprenant du fixe, profitant de ce qui est une anomalie française : la politique de financement à travers le monde, et notamment en Europe, est basée sur le variable. Nous avons la chance d'avoir suivi cette politique obligatoire. Nous étions quelques-uns à la souhaiter en 2011-2012. Quelle est notre notation, aujourd'hui ? Voilà la question factuelle. Je pense que nos financiers donneront la réponse.

La situation présente est extrêmement difficile. Nous ne savons pas notre avenir territorial, où seront nos institutions, où seront les vrais investisseurs. Tout cela fait perdre du temps, mais nous en avons perdu pendant ces cinq ans où nous n'avons pas pu travailler sur le futur, où il fallait réduire le fonctionnement, ce que nous avons fait, ce qu'il faut maintenir pour dégager les moyens au service de nos valdoisiens. Je pense aux routes. Je ne cesse, pardonnez-moi, de revenir sur un passé qui m'a été très cher quand j'ai eu la responsabilité des "routes". Jusqu'en 2008, nous avions un budget "routes" de 110 M€. Nous avons une capacité d'investissement en modernisation, extension de réseau, sécurisation du réseau, de 50 à 60 M€. Nous sommes tombés dans ce domaine au minima du minima de la maintenance, à 37 M€.

Enfin, la Région a pu se débarrasser de ce carcan criminel qu'est l'idéologie verte qui a bloqué tout investissement routier dans ce domaine. Enfin, nous reprenons les grands investissements. Je rappelle qu'ils sont essentiels pour le confort de nos valdoisiens, leur sécurité et surtout, le développement économique. Lorsque nous observons les axes routiers qui convergent vers la plus grande zone économique d'Europe, qui est la Vallée de l'Oise, nous nous interrogeons. Ce qui sera réalisé à Sarcelles, de Gonesse à l'A301, sera réalisé au service des administrés, mais aussi au véritable service de l'économie locale.

Je vous donne toutes mes félicitations, voire mon admiration pour une dette dont le profil est très court, peut-être. Lorsque nous ne connaissons pas notre avenir, nous pouvons parfois faire des paris non vertueux.

### **Madame CAVECCHI**

Lorsque j'ai rencontré le cabinet Fitch concernant la dette, il nous a confirmé que nous étions à "AA-" comme avant. Il a noté un progrès par rapport à la perspective qui, à un moment, n'existait pas. Nous avons une perspective stable. Nous sommes pour le moment vertueux. Je vous remercie de ces échanges. Nous allons voter. La majorité vote pour et je l'en remercie.

*Adoption à la majorité (abstention de la Minorité).*

Je vais laisser la parole à Gérard avec le rapport n° 2-04, qui concerne le renouvellement des lignes de trésorerie en 2018.

## **2-04 Renouvellement des lignes de trésorerie en 2018.**

### **Monsieur SEIMBILLE**

Merci, Madame la Présidente. Le rapport consiste à présenter l'utilisation des lignes de trésorerie et les caractéristiques de celles que nous envisageons pour l'année 2018. Sur l'utilisation des lignes de trésorerie en 2017, nous rappelons qu'en février 2014, nous avons mis en place un programme de titres négociables à court terme, des billets de trésorerie, soit l'équivalent en termes de lignes de trésorerie aux emprunts lorsque nous sommes sur le marché obligataire. Cela nous permet d'aller directement sur ces marchés pour financer nos besoins de trésorerie ponctuels. Nous avons décidé à cette époque que le volume maximum auquel nous pourrions avoir recours était 100 M€. Sur l'exercice 2017, le Département a porté son volume de lignes de trésorerie à 67 M€ contre 58 M€ en 2016, en raison de l'amortissement simultané du plafond des ouvertures de crédits à long terme, de ce que nous avons comme crédits revolving amortis à hauteur de 8,7 M€.

Au vu des niveaux de marge des différents outils dont dispose le Département aujourd'hui, ce sont ces billets de trésorerie dont les marges sont négatives auxquels nous avons recours, et elles sont négatives depuis un certain nombre d'années et elles sont donc plus favorables. C'est pour cela que nous avons abandonné les OCLT.

S'agissant de leur utilisation, à court terme, dans le contexte actuel de taux historiquement bas, nous avons eu recours en 2017 exclusivement aux billets de trésorerie. Nous en avons réalisé sept contre 12 l'année dernière. Les frais amortis de ces émissions s'élèvent à 840 € TTC, c'est-à-dire 120 € TTC par émission, ce qui n'est pas très coûteux, sur l'exercice 2017. Compte tenu du fait que nous avons des taux négatifs, nous avons une somme de 363 000 € d'intérêts créditeurs, c'est-à-dire des recettes de fonctionnement. Plus nous faisons appel à ces billets de trésorerie, plus cela nous amène des ressources.

Sur les lignes de trésorerie, les commissions d'engagement de non-utilisation se sont élevées à 79 065 € en 2017 contre un peu plus de 95 451,37 € l'année d'avant, ce qui est bien inférieur aux bénéfices que nous avons eus à aller sur le marché obligataire.

Il est néanmoins nécessaire pour nous de renouveler les lignes de trésorerie. Il a été procédé à la fin de l'année 2010 à une consultation sur un montant de 75,5 M€ pour l'année 2018. Là où nous avons des difficultés à avoir des réponses de la part des organismes bancaires, aujourd'hui, nous n'avons pas rencontré de problème. Trois établissements ont été retenus à concurrence du volume appelé. Les conditions détaillées sont exposées dans le rapport qui vous a été communiqué et peuvent être comparées à celles que nous avons en 2017.

Nous retiendrons pour l'essentiel que les Commissions d'engagement et frais fixes sont inférieurs à ceux pratiqués en 2017. Ils sont compris entre 5 000 et 17 750 €. Ils étaient de l'ordre du double en 2017. Les Commissions de non-utilisation sont également moins coûteuses qu'en 2017.

Les marges bancaires sont aussi en baisse et elles sont comprises entre 0,30 % et 0,38 %, alors qu'elles étaient à plus de 0,42 % et 0,83 % l'année dernière.

Il s'agit d'une délibération, puisque l'autorisation est donnée de recourir à des lignes de trésorerie pour l'année 2018 aux conditions que j'ai évoquées.

**Madame CAVECCHI**

Merci, Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des remarques ? Nous passons au vote.

*Adoption à la majorité (abstention de la Minorité).*

Nous allons aborder le rapport n° 2-05, il s'agit de la révision du règlement intérieur. Le Président est devenu une présidente, donc nous devons modifier les termes.

**2-05 Révision du règlement intérieur du Conseil départemental suite à la séance d'installation de la Présidente le 20 octobre 2017.**

**Monsieur SEIMBILLE**

Merci, Madame la Présidente. Nous avons évité de mettre dans le texte "Président.e". Il s'agit d'une modification de forme, que vient d'évoquer la Présidente. Néanmoins, dans l'article 16, nous avons modifié le titre de la première Commission, car depuis la loi NOTRe, nous n'avons plus la compétence de développement économique. La Commission qui s'intitulait "Développement économique - Emploi - Technologies de l'Information et de la Communication" devient "Développement territorial - Emploi - Technologies de l'Information et de la Communication" sans que nous n'en modifiions sa composition. A l'article 14, le projet de règlement intérieur que nous vous invitons à voter prend acte du changement d'horaire de la 6<sup>ème</sup> Commission, qui se réunira le lundi à 13 h 30 et enfin, l'article 21 a fait l'objet d'une actualisation et d'une simplification, puisque les marchés publics sont beaucoup plus explicites et nous avons adapté la rédaction à ce niveau. Nous avons un avis favorable unanime de la 2<sup>ème</sup> Commission, comme cela l'a été dans le cadre de la Commission du règlement intérieur qui s'était réunie en son temps.

**Madame CAVECCHI**

Merci, Monsieur le rapporteur. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

*Adoption à l'unanimité.*

Le rapport n° 2-06 avec Madame Agnès RAFAITIN. Il s'agit de l'avenant numéro un à la convention de financement du contrat régional territorial de la commune de Gonesse pour la programmation future.

## **2-06 Avenant n° 1 à la convention de financement du contrat régional territorial de la commune de Gonesse. Programmation 2016-2020.**

### **Madame RAFAITIN**

Merci, Madame la Présidente. La commune de Gonesse a signé une convention de financement d'un contrat régional territorial le 15 février 2016. Nous l'avons approuvé par délibération n° 2-09 de l'Assemblée le 11 janvier 2016. Cette convention a fait l'objet d'une délibération. Cette convention comprenait trois opérations pour la période 2016-2020. Le 6 juillet 2017, la commune de Gonesse a sollicité une modification de son contrat pour une opération. Au terme de cette réflexion, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'opération réhabilitation de "l'hôtel de ville et de ses abords" a évolué et le projet d'extension du bâtiment a donc été abandonné. Le programme définitif de réhabilitation intègre désormais des éléments complémentaires de réaménagement. Je signale que l'aide départementale n'est pas modifiée pour ce contrat. Elle s'élève à la somme de 510 942,73 € pour un montant de travaux de 4 958 781 €.

### **Madame CAVECCI**

Merci, Agnès. Je souhaitais vous signaler que dans ce cadre d'accompagnement des Contrats d'Aménagement Régionaux, ce que nous appelons les CAR, aujourd'hui, nous avons participé depuis 2015 à hauteur de 4 M€. Il est intéressant d'avoir ce chiffre à l'esprit. Nos investissements avancent et aident les communes. Y a-t-il des remarques ? Nous passons au vote.

*Adoption à l'unanimité.*

Le rapport n° 2-07, présenté par Madame SCOLAN, concerne le régime indemnitaire des agents du Département. Je vous rappelle, que pour la bonne information de tous, la fin de l'indexation a été discutée avec les services et les organisations syndicales dès le début des échanges sur l'agenda social, afin de financer une partie de ces mesures. Le cadrage financier de l'agenda social a toujours intégré cette mesure. La dernière version du projet qui a été remis au mois de novembre prévoyait même une mise en œuvre en janvier 2018 de cette fin de l'indexation. Je souligne la qualité des échanges avec les organisations syndicales et les services pour aboutir à ce travail de concertation qui était nécessaire.

## **2-07 Régime indemnitaire des agents du Conseil départemental.**

### **Madame SCOLAN**

Merci, Madame la Présidente, et merci pour cette introduction. J'adhère totalement à vos propos. Cette délibération se décline en deux points. Le premier point concerne la suppression de l'indexation automatique du régime indemnitaire à l'évolution de la valeur du point d'indice.

Par délibération du 11 juillet 2003, l'Assemblée départementale a prévu l'indexation automatique du régime indemnitaire des agents départementaux à l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Dans son rapport de juin 2017, la Cour des comptes critiquait les mesures de revalorisation uniforme des rémunérations, à la fois coûteuses et ne permettant pas de tenir compte des situations différentes des agents.

En outre, ces augmentations générales ont un effet minime sur la rémunération individuelle des agents, mais un coût cumulé global non négligeable pour la collectivité. Cette non-dépense servira à financer d'autres mesures ciblées actuellement en négociation, qui seront très prochainement validées en séance.

Il est donc proposé de supprimer ce mécanisme d'indexation automatique qui n'apparaît plus pertinent aujourd'hui, notamment au regard des mesures de revalorisation importantes mises en œuvre dans la période récente. Nous pensons à l'augmentation de la valeur du point d'indice et du protocole parcours professionnel, carrière et rémunération.

Le second point de la délibération concerne la création du régime indemnitaire des éducateurs de jeunes enfants. Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a approuvé la réorganisation du service de Protection Maternelle Infantile (PMI) et la création afférente de plusieurs emplois. Dans ce contexte, neuf emplois ont été ouverts au cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants dont le régime indemnitaire n'a jamais été défini par le Département en raison de l'absence, jusqu'à ce jour, d'agents relevant de ce cadre d'emplois. Il convient donc de régulariser cette situation en complétant la délibération de l'Assemblée départementale du 11 juillet 2003 par l'ajout du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants. Ce régime indemnitaire sera automatiquement remplacé par le "Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel" (RIFSEEP), ce fameux RIFSEEP, adopté le 30 janvier 2017, dès lors que les textes réglementaires applicables à ce cadre d'emplois seront évidemment publiés. Je vous remercie de votre attention.

## **Monsieur BOUGEARD**

Je souhaite m'excuser auprès de Madame SCOLAN. Cela fait maintenant trois ans que nous n'avons pas voté une seule de vos délibérations. Nous n'avons rien contre vous. Il est important de le rappeler parfois. Nous ne participerons pas au vote sur cette délibération. Cependant, nous avons une remarque.

S'agissant de la suppression de l'indexation automatique et de la mise en place d'un certain nombre de mesures, je comprends bien que ces démarches peuvent être longues et qu'elles nécessitent une concertation avec les organisations syndicales. Toutefois, de notre côté, nous appelons à la plus grande vigilance sur ces masses financières qui peuvent être dégaugées. Si cela va dans le sens d'une augmentation du pouvoir d'achat des agents, nous ne pouvons que les valider. Si cela rentre dans la recherche d'économies supplémentaires encore rappelées tout à l'heure par les différents intervenants pour rester dans le cadre des 1,2 % d'augmentation, nous serions plus dubitatifs. Je vous remercie.

## **Madame SCOLAN**

Cet argent est une non-dépense et il servira aux agents de façon ciblée. Voilà pourquoi nous sommes en discussion, notamment par rapport à un agenda social que nous mettrons en place.

## **Monsieur STREHAIANO**

Nous pouvons rappeler que sur l'ensemble des crédits nécessaires aux mesures de l'agenda, la majeure partie d'entre eux correspond à des crédits nouveaux. Nous avons noté les excuses et les remarques de Monsieur BOUGEARD. Nous allons passer au vote.

*Adoption à la majorité (la Minorité ne prend pas part au vote).*

Nous allons aborder le rapport n° 2-08 qui concerne la restructuration et reconstruction partielle du collège "Jules Ferry" à Eaubonne, avec l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD). L'augmentation continue du nombre d'élèves dans les collèges oblige notre Département à réaliser un travail de sectorisation toujours délicat, des opérations de restructuration d'établissement et parfois, de construction de collège.

S'agissant du rapport qui vous est soumis, il s'agit d'approuver la mise au point de l'avant-projet définitif qui permet d'affiner le programme des travaux pour une livraison envisagée au premier semestre de l'année 2020. Nous avons délibéré pour porter la capacité du collège à 650 contre 600 qui est sa capacité aujourd'hui. Pour présenter ce rapport, je donne la parole à la régionale de l'étape, Madame Aurore JACOB.

## **2-08 Restructuration et reconstruction partielle du collège "Jules Ferry" à Eaubonne : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD).**

## **Madame JACOB**

Merci, Monsieur le Président. Vous avez été très complet dans la présentation du rapport. Comme l'a rappelé Monsieur le Président, en septembre 2014, nous avons autorisé le lancement de l'opération de restructuration et de reconstruction partielle de l'établissement "Jules Ferry" à Eaubonne, afin d'augmenter, entre autres, la capacité d'accueil des élèves en la portant à 600 élèves. Depuis, la commune d'Eaubonne a porté à la connaissance du Conseil départemental les programmes immobiliers prévus jusqu'en 2030 qui auront comme conséquence une augmentation des effectifs dans les collèges du secteur.

Ainsi, il s'avère nécessaire de porter la capacité du collège à 650 élèves. L'objectif de livraison de l'établissement, pour rappel, est fixé au premier semestre 2020. A la suite des réunions de travail, il convient de prendre en compte les modifications suivantes : l'augmentation des budgets, eu égard, entre autres, à l'augmentation des surfaces et modifications des pôles pour 320 000 €, l'augmentation de la capacité d'accueil à 650 élèves pour 180 000 €, le matériel de cuisine supplémentaire pour 40 000 € et la suppression de carrelage dans les salles de sciences qui permet une déduction de 20 000 €.

De plus, pour information, l'installation des classes provisoires a été estimée à 600 000 €.

Le présent rapport a pour objet d'approuver l'Avant-Projet Définitif et de valider le coût prévisionnel définitif d'un montant de 11 532 000 €, des travaux de restructuration et de reconstruction partielle du collège "Jules Ferry" à Eaubonne. Il vise à autoriser le lancement des procédures préalables à la réalisation de ces travaux, ainsi que la signature des marchés qui en découlent. Je vous remercie.

### **Madame CAVECCHI**

Merci, Aurore. Y a-t-il des questions ? Nous avançons et j'en suis ravie. Nous passons au vote.

*Adoption à l'unanimité.*

Je donne la parole à Véronique PELISSIER. Nous allons travailler sur la Turbine, les locaux du site du Port à Cergy, et approuver, si vous le voulez bien, l'avant-projet définitif de ces travaux.

### **2-09 Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux relatifs à la création de l'éco-cité de l'Innovation / La Turbine, dans les locaux du site du Port (ex IPSL) à Cergy**

### **Madame PELISSIER**

Merci, Madame la Présidente. En décembre 2015, vous aviez approuvé ce projet qui était la création des locaux de la Turbine, et non plus de l'Eco-cité de l'innovation, comme l'a précisé Madame CAVECCHI. Il faudra rayer ce nom de nos mémoires. Cette création se fera dans le site du Port et proposera un parcours résidentiel à nos start-up du Territoire et sera un "hub" départemental de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Le montant des travaux à l'époque avait été estimé à 3 875 000 € HT. Ce montant avait été voté et la Commission d'appel d'offres s'était basée sur ce montant. Il a fallu tenir compte entre-temps d'un certain nombre de demandes complémentaires, notamment des demandes en matière de sécurité, qui émanent du SDIS, qui représentent un montant non négligeable supplémentaire de 421 376 €.

Nous avons eu également des modifications de programmes qui ont été demandées par le maître d'ouvrage, notamment au niveau du contrôle d'accès des portiques qui représentent un montant non négligeable de 231 700 € et nous avons également rajouté des travaux, puisque je vous rappelle que nous sommes dans un local ancien. Il s'agit de l'ancien local de l'Institut Polytechnique Saint-Louis (IPSL). Ces locaux sont vieillissants. Nous devons donc réaliser des travaux complémentaires que nous n'avions pas prévus pour 312 461 €. L'augmentation du coût des travaux s'élève à près de 1 M€, puisque nous sommes à exactement 965 537 € HT supplémentaires.

Parallèlement, il avait été décidé la désignation d'un maître d'œuvre qui avait été nommé, la société BASALT ARCHITECTURE. Les travaux augmentant, la rémunération du maître d'œuvre augmente en parallèle. Elle augmentera de 65 656,52 €.

La délibération d'aujourd'hui vise à faire approuver l'avant-projet définitif des travaux de la création de la Turbine, d'approuver l'estimation définitive des travaux pour un montant total de 4 840 537 € HT, ce qui représente un montant total de l'opération, tout compris, de 7 209 432,23 € TTC et d'autoriser la demande de permis de construire. Le marché de travaux se décomposera en six lots techniques qui auront une durée de 22 mois. Nous vous demandons d'autoriser la signature de ces marchés et d'approuver l'avenant consécutif à ces travaux complémentaires. Cela nous permet de penser que nous aurons bientôt la vision de la création de cette Turbine pour la fin 2019.

### **Madame CAVECCHI**

Nous vivons un moment fort sur le Campus international futur. Cela fait partie des premières briques qui vont apparaître réalisées, qui est un bon signe pour l'ensemble de notre territoire. Avez-vous des remarques ou des observations ? Nous passons au vote.

*Adoption à l'unanimité.*

La délibération n° 2-10, est toujours hors recueil. Il s'agit de la construction du collège 700 à Cormeilles-en-Parisis, avec l'approbation de l'Avant-Projet Définitif, pour la rentrée 2019. Je donne la parole à Virginie.

## **2-10 Construction d'un collège 700 à Cormeilles-en-Parisis : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)**

### **Madame TINLAND**

Il s'agit d'un troisième Avant-Projet Définitif. Nous avons délibéré en 2016 pour autoriser le lancement de l'opération de construction de ce collège qui est fixé à 700 élèves, avec un objectif de livraison qui sera tenu pour la rentrée scolaire de septembre 2019.

Le montant estimé des travaux au moment de cette délibération s'élevait à 13,5 M€. Lors de la séance du 7 juillet 2017, nous avons confié la maîtrise d'œuvre à l'agence ATRIUM ARCHITECTURE, assistée de différents architectes et de bureaux d'études. La mise au point de l'Avant-Projet Définitif fait l'objet de réunions avec l'Inspection académique, la commune, les services du Département, et surtout, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui fixe des règles de plus en plus rigides, ce qui augmente les coûts. Ce n'est pas le cas pour cet Avant-Projet, puisque nous sommes passés de 13,5 M€ à un coût prévisionnel en phase APD de 12 388 200 €.

Nous devons approuver l'Avant-Projet Définitif, l'estimation du coût que je viens de vous donner, autoriser le dépôt de la demande de permis de construire et le lancement des procédures de consultation relatives à la réalisation des travaux, pour un marché de travaux qui se décompose en 11 lots techniques. Je vous fais grâce du nombre de lots que vous avez dans la délibération.

### **Madame CAVECCHI**

Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

*Adoption à l'unanimité.*

Nous allons aborder la Commission 3 "Action sociale – Santé". Je vais donner la parole à un trio sympathique. Philippe METEZEAU, Michèle BERTHY et Emilie IVANDEKICS. Il s'agit du rapport très important d'orientation pour 2018 des établissements sociaux et médicosociaux des secteurs, vous l'avez compris, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées. Il s'agit d'une place essentielle dans la prise en charge des plus fragiles.

### **3 – ACTION SOCIALE – SANTE**

#### **3-01 Rapport d'orientation pour 2018 des établissements sociaux et médico-sociaux des secteurs de l'enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées.**

##### **Monsieur METEZEAU**

Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'un rapport très important, dans le domaine de l'action sociale, le cœur de métier de notre Conseil départemental, qui correspond à notre budget le plus important. A l'intérieur de ce budget, la protection de l'enfance, les personnes handicapées et les personnes âgées tiennent une place importante. Sur cette première diapositive, vous pouvez constater une évolution qui trouve corps en 2018 : c'est le regroupement des services de contrôle et de tarification au sein d'une seule direction, la Direction de l'offre médico-sociale. Cela nous permet de regrouper sous une même responsabilité ce qui était réparti en trois services différents jusqu'aux années passées. Les établissements, quel que soit leur caractère, quel que soit le public qu'ils reçoivent, dépendront d'une même direction au niveau du contrôle et la tarification. Un budget important est contrôlé par cette direction, que je remercie, pour la préparation de ce rapport, et les dépenses du Département qui sont inférieures, puisque tout n'est pas à notre charge : je citerai comme anecdote les personnes qui proviennent d'autres Départements, qui sont à la charge d'autres Départements et qui sont pourtant accueillies au sein de nos établissements.

Je vais donner la parole à Madame Michèle BERTHY qui va nous parler du secteur de l'enfance.

##### **Madame BERTHY**

Merci, Philippe. Ce rapport est important, car il va permettre aux différentes institutions de pouvoir monter leur budget en temps et en heure et dans des conditions d'informations importantes.

Vous avez devant vous le rappel des différents accueils proposés en Val d'Oise : les MECS, les Maisons d'Enfants à Caractère Social, où sont principalement accueillis les enfants, 24 heures sur 24, et souvent 365 jours par an. Les Centres maternels sont des centres qui accueillent les jeunes mamans avec leurs enfants. Les pouponnières avec une pouponnière départementale et je remercie la Présidente de l'avoir mise à l'honneur dans ses vœux. La pouponnière est localisée à la Maison Départementale de l'Enfance (MDE), là où sont accueillis tous les bébés nés sous X, et tous les enfants retirés à leurs parents suite à une décision de justice. Malheureusement, nous en avons de plus en plus. Les SAU, les Services d'Accueil d'Urgence, dont le LAO, le Lieu d'Accueil Ouvert, à Taverny, et les différents placements familiaux. Vous avez cette déclinaison avec le nombre de places, qui est de 1 542.

En MECS, nous avons 978 places, en Centres maternels, 88 places, en établissements spécifiques, nous avons 57 places, en pouponnière, 38 places, en SAU, 67 places et nous avons 314 places en placement familial, chez nos assistantes familiales.

Nous avons 96 places en accueil de jour et nous avons 1 736 places en AEMO, l'Accueil en Milieu Ouvert, dont 36 AEMO renforcés, c'est-à-dire en milieu ouvert. Généralement, les enfants restent dans leur famille et les éducateurs vont dans ces familles et sont très présents pour éviter le placement.

Ce tableau retrace les prix de journée moyens. Nous pouvons constater des baisses, puisque depuis trois ans, nous avons même eu un taux directeur négatif. Depuis deux ans, nous étions passés du taux négatif à un taux égal à zéro. Tous les établissements ont accepté de faire évoluer leur logiciel, puisque, confrontés à des diminutions drastiques de budget, nous leur avons expliqué qu'ils devaient nous accompagner sur cette évolution. Ils sont parvenus à trouver des pistes d'économies et je reconnais leur accompagnement sur notre demande.

S'agissant des faits marquants de 2017, nous avons eu l'activité du "DEMIE" le Dispositif d'Evaluation des Mineurs Isolés, appelé anciennement la CRIP, le Centre de Recueil des Informations Préoccupantes, que le Département a regroupé, pour réaliser le recueil des IP et l'évaluation des MNA, les Mineurs Non Accompagnés.

L'activité a explosé depuis sa création. Nous tentons toujours de trouver des solutions pour l'accueil ou l'évaluation pour les MNA, mais lorsque nous mettons en place un projet, il est très vite saturé. Nous pouvons constater la même situation au sein de tous les Départements. Nous faisons des appels à projets, nous anticipons, nous mettons en place de projets et une fois qu'il est validé, il est déjà obsolète, car déjà trop petit. Je relance un appel au secours à l'Etat, afin que nous ayons une piste, un début de solution, et ce, pas uniquement au niveau du Val d'Oise, mais au niveau de la France entière.

En 2015, 565 jeunes ont été présentés, 727 en 2016, et au premier trimestre 2017, nous avons déjà 301 jeunes. En 2016, nous n'en avons que 180. Nous ne savons plus comment faire et nous espérons une réponse rapide du Gouvernement. Il paraît qu'il y travaille depuis juillet dernier.

### **Madame CAVECCHI**

L'Association des Départements de France (ADF) a posé des questions très officielles au Gouvernement et aujourd'hui, nous n'avons aucune réponse.

### **Madame BERTHY**

Alors que lors de la conférence du 17 juillet 2017, trois lignes sur les MNA mentionnaient que le Gouvernement allait réfléchir au problème, mais la réflexion est sans doute difficile, compte tenu du contexte.

Nous avons créé 10 places supplémentaires à la MECS Jacques Laval, ce qui est toujours intéressant. Nous avons assuré une très forte réhabilitation de la MECS Bois Renard, à Saint-Prix. Le travail réalisé a permis de revenir à un taux normal d'activité. Les locaux étant obsolètes, il était difficile d'accueillir les enfants en toute sécurité, sur un lieu de vie correct. Le travail réalisé a permis de diminuer le prix de journée de la structure, qui était auparavant le plus élevé dans le Département.

Nous avons également ouvert cinq places supplémentaires à "SOS Village d'Enfants" qui se situe à Persan. Je vous rappelle que la particularité de "SOS Village d'Enfants" est d'accueillir des fratries. Il est compliqué de voir des situations dans lesquelles une fratrie entière est retirée à une famille dite toxique, fratrie qu'il faut placer. Nous connaissons les dégâts d'une séparation.

Nous avons aussi des fortes perspectives pour 2018. Le budget s'élève à 92 M€. Nous avons toujours des projets, à hauteur de 4 M€. Ces projets se déclinent de la manière suivante : sept places ouvertes à la MECS "Cité de l'Espérance", et je voudrais remercier notre collègue Monsieur Alexandre PUEYO, qui a permis à VOH de mettre à disposition des appartements. Ce sont des jeunes proches de la majorité que nous accompagnons dans l'autonomie. Il est important d'avoir des logements pour ces jeunes qui sont en train de devenir adultes. Nous sommes toujours confrontés à notre obligation d'accueillir les MNA. Nous avons relancé un projet, nous avons créé de nouvelles places et nous sommes toujours dans cette dynamique, mais toujours dans l'incertitude de réponse de l'Etat. J'insiste lourdement, mais parfois, la répétition peut être intéressante.

Nous avons un nouveau lieu d'accueil pour des MNA à la MECS "Saint-Pie X".

Je salue la qualité du travail réalisé par la Direction Enfance et Famille. Nous ne réalisons pas toutes les difficultés lorsque, suite à une décision de justice, le vendredi soir, nous devons trouver des places. Notre personnel est toujours en capacité de trouver des solutions. La MDE est une solution importante qui sera faite pour les années prochaines.

### **Madame IVANDEKICS**

Je vais vous présenter le secteur des personnes handicapées. Comme vous pouvez le constater, nous avons 54 établissements et services répartis sur 15 gestionnaires, relevant tous du secteur associatif, sauf deux. Ils adhèrent à deux conventions, ou celle de 1966 ou celles de 1951. 62 sont représentés sur la slide, mais nous en avons bien 54, puisqu'il existe des doubles autorisations au niveau des types d'établissements.

Ce secteur se stabilise après des années très fortes en croissance. Par rapport au secteur enfance, nous nous exprimons en termes de prix de revient moyen et non en prix de journée. Grâce à la DOMS, dans le cadre de ces futurs travaux, nous allons uniformiser l'ensemble de ces données en prix de journée.

La seconde slide représente les faits marquants pour 2017. Je vous en passerai la lecture. Vous avez aussi les perspectives pour les années 2018 et 2019. Nous pouvons noter des reconstructions et des réhabilitations pour certains établissements qui s'accompagneront d'extensions de faible capacité. Pour le foyer du Vexin, pour l'association "HAARP", à Chars et à Magny-en-Vexin, pour le foyer "Louis Féviet" à Bouffémont, le foyer du Grand Cèdre HAARP à Montigny-lès-Cormeilles, le foyer "Georges Lapierre", l'APAJH, à Taverny et le foyer "la Clé" à Jouy-le-Moutier. Je redonne la parole à Monsieur Philippe METEZEAU.

## Monsieur METEZEAU

Je continue avec le secteur des personnes âgées. Le Département du Val d'Oise est souvent considéré comme un Département jeune, ce qui est vrai, mais nous devons garder à l'esprit qu'il y a 75 000 personnes de plus de 75 ans, et que d'ici 2030, il y aura une augmentation de ce chiffre d'environ 50 % et parmi les nouveaux arrivants, 25 % seront des personnes âgées dépendantes. Nous devons nous préparer à voir notre Département vieillir, même s'il est aujourd'hui le plus jeune. Sur cette diapositive, vous pouvez constater que les structures sont diverses pour accueillir les personnes âgées qui sont en établissements, et EHPAD au nombre de 74, les USLD, les Unités de Soins de Longue Durée, qui est un sigle à ajouter au dictionnaire des acronymes, qui sont destinés à recevoir des personnes beaucoup plus dépendantes que les autres et qui sont parfois en fin de vie ou presque.

Vous pouvez également observer un chiffre un peu hermétique, mais qui est très intéressant, le GMP départemental, qui se chiffre à 745, qui est un indice qui mesure la dépendance des personnes accueillies au sein de nos EHPAD. Une personne non dépendante se situe à zéro, une personne totalement dépendante à 1 000. Vous voyez le portrait-robot de la personne accueillie en EHPAD dans nos établissements et 745, qui est un chiffre qui a augmenté dans les années passées, mais qui se stabilise depuis deux ans. Ce chiffre est un peu supérieur au chiffre national. Nous pouvons nous en réjouir, car cela signifie que les personnes entrant en EHPAD entrent le plus tard possible, et qu'elles peuvent donc rester avant cela à leur domicile. Lorsque nous observons plus finement ce qui se passe au sein des Départements, entre la Vendée où le chiffre est très faible et l'Orne où le chiffre est le plus fort, en réalité, nous n'avons pas à nous réjouir d'un chiffre trop faible, car lorsque les Départements accueillent en EHPAD les personnes qui sont un peu moins dépendantes que la moyenne, cette situation reflète souvent le résultat une absence de services d'aide à domicile dans ce Département. Nous pouvons nous réjouir et interpréter de cette manière ce chiffre.

Même s'il ne devrait pas figurer dans ce rapport, nous avons l'accueil familial qui se réalise individuellement pour quelques personnes. Nous avons 26 places autorisées dans le Département, au sein de familles, et nous n'en avons que 21 qui sont occupées. Manifestement, ce service répondrait à une demande de certaines personnes âgées. Nous développerons dans les mois qui viennent l'information sur le sujet. Ce ne sont pas les places qui manquent, ce sont souvent les familles qui sont réticentes à ce qu'une personne âgée réside dans une autre famille que la leur. Mais cette solution peut toutefois être intéressante pour les personnes concernées.

Le taux d'occupation de nos établissements d'accueil se situe entre 95 et 96 %. Nous sommes dans la moyenne nationale. Nous devons toujours essayer d'améliorer ce taux, mais nous ne pouvons pas atteindre les 100 %, car s'agissant des personnes qui sont hospitalisées durant quelques jours, il ne s'agit pas de confier leur place à quelqu'un d'autre lorsqu'elles ne sont pas dans la structure d'accueil.

S'agissant des tarifs, nous pourrions répondre à vos questions tout à l'heure. Nous avons différents tarifs avec différents modes de fixation. Certains tarifs sont stables, d'autres diminuent légèrement, et d'autres sont légèrement augmentés.

Concernant les faits marquants pour 2017, vous pouvez constater un certain nombre d'ouvertures. L'ouverture d'une USLD, par transformation au "GHEM d'Eaubonne Montmorency de 115 lits pour accueillir des personnes plus dépendantes, des nouveaux lits d'EHPAD à Saint-Ouen-l'Aumône, à Enghien-les-Bains et à Argenteuil, des nouvelles places d'accueil dans deux centres, à Montmagny et au GHEM de Montmorency, et une autorisation accordée à la société ARPAVIE, qui va créer 110 lits et une plate-forme de répit qui permet d'avoir un accueil pour limiter dans le temps, pour soulager les familles et rompre parfois la solitude des personnes âgées.

S'agissant des perspectives 2018, des décisions vont être prises cette année : la création de 76 lits d'EHPAD à Sannois, qui est une opération intéressante, et Madame Emilie IVANDEKICS est concernée, puisqu'à ces 76 lits pouvant accueillir des personnes âgées, vont s'ajouter 14 places pour les personnes handicapées vieillissantes. A Sarcelles seront créés 90 lits avec 10 places d'accueil de jour, une délocalisation à Taverny et une extension de neuf places, comme cela vous est indiqué. Enfin, la fermeture de 11 lits d'EHPAD à Bellefontaine qui vont ré-ouvrir à Saint-Gratien au sein de l'EHPAD des Jardins d'Iroise.

Il faut ajouter à cela les réalisations que nous n'aurions pas à signaler au sein de ce rapport, car elles résultent de décisions prises dans les années passées, mais qui vont voir leur réalisation cette année. Je pense au début des travaux qui auront lieu, et je parle de la rénovation des EHPAD, car nous avons relativement beaucoup d'établissements au sein du Département, mais eux aussi sont vieillissants et ont besoin de travaux de rénovation. L'Eglantier à Gonesse va voir son EHPAD rénové, avec une subvention du Département de 80 000 €, des restructurations qui concernent les Arméniens à Montmorency, la Rue aux Fées à Viarmes, l'EHPAD de la Croix-Rouge, pour des montants de subvention du Département de 390 000 €, 800 000 €, 600 000 € et un effort du Département pour aider les résidences autonomie. Les résidences autonomie étaient appelées autrefois les foyers logements ou les logements foyers, des établissements non médicalisés, mais qui accueillent des personnes âgées.

Des dépenses importantes seront donc réalisées, mais elles sont vertueuses, pour reprendre le terme employé précédemment.

J'en viens à parler des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), puisqu'ils représentent un facteur important pour permettre le maintien des personnes à leur domicile le plus longtemps possible. Ils répondent généralement aux souhaits des personnes et ils sont nécessaires pour un Département comme le nôtre. Nos SAAD sont nombreux dans le Val d'Oise, au nombre de 138, en légère diminution par rapport à ce qui existait les années passées. Beaucoup d'entre eux se sont regroupés. Il existe une taille critique pour qu'un service d'aide à domicile puisse vivre et rendre des services de qualité aux personnes concernées.

Nous avons un certain nombre de préconisations à faire aux services d'aide à domicile avant de les autoriser à agir sur notre Département. Il existe un socle commun de recommandations, mais nous avons aussi des variations. Nous admettons qu'un SAAD, à Argenteuil, avec ses 110 000 habitants, n'aura pas la même manière de fonctionner qu'un SAAD qui intervient à Vaudherland avec ses 79 habitants. Vous avez tous les intermédiaires entre les deux. Un diagnostic a été réalisé de tous ces services d'aide à domicile concernant la qualité des services rendus, leur organisation territoriale et la politique tarifaire que nous en concluons.

Je tiens à signaler le rôle important du Département concernant les services d'aide à domicile autorisés, puisque nous veillons à ce qu'ils respectent un cahier des charges national et le Code de l'Action sociale et des Familles, mais aussi à ce que soit menée pour chacun d'entre eux une évaluation interne et externe, pour s'assurer d'une qualité de prestation suffisante, d'une continuité de service, y compris durant les week-ends et jours fériés et de la qualité des formations apportées au personnel.

La diapositive suivante vous présente les pratiques de bonne gestion. Je n'y reviendrai pas. Elles concernent les droits aux usagers, la sécurité, l'emploi de personnes handicapées par ces services. Je rappellerai qu'à ces services d'aide à domicile qui permettent le maintien des personnes chez elles s'ajoutent un certain nombre de mesures importantes qui sont prises par le Département dans un autre cadre. Je pense par exemple à la Conférence des Financeurs qui permet, avec l'aide de services d'aide à domicile, mais aussi d'associations, de faciliter le maintien à domicile des personnes en brisant leur isolement. Avec Monsieur Armand PAYET, nous avons accueilli les jeunes d'Unis-Cité pour le lancement d'activités intergénérationnelles. Voilà des éléments indispensables, même si, stricto sensu, nous n'avons pas à les présenter dans ce rapport, puisqu'ils ne font pas partie des établissements sociaux et médicosociaux.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la 3<sup>ème</sup> Commission et un avis favorable à la majorité de la 2<sup>ème</sup> Commission.

### **Madame CAVECCHI**

Merci à tous les trois. Merci aux services. Il s'agit d'un rapport complexe et complet. Le Département a une importance sur le terrain et mène un travail de proximité, si je peux rappeler les propos que j'ai exprimés hier soir.

### **Monsieur SABOURET**

Je partage ce que vous avez dit sur l'importance du secteur social et médicosocial pour le Département. Il s'agit d'un des cœurs de métier, si je puis utiliser cette expression, du Département. Je souhaite aussi remercier les trois rapporteurs pour cette présentation à trois voix, en polyphonie des différents secteurs dont vous avez la charge. Est-il possible de nous transmettre la présentation qui a été diffusée ? Elle nous serait très utile.

Nous pouvons toutefois avoir quelques inquiétudes sur le fond sur la présentation des orientations pour 2018. Je concentrerai mes propos sur le secteur des personnes âgées. Ce secteur est aujourd'hui en souffrance. Nous avons eu un certain nombre d'alertes, et pas seulement au sein du Val d'Oise, sur la situation au sein des EHPAD, comme dans les hôpitaux, d'une certaine manière. Aujourd'hui, les hôpitaux rencontrent des difficultés. Je siège au Conseil de surveillance de l'hôpital de Gonesse. Par ailleurs, en tant qu'ancien Directeur d'hôpital, je suis toujours intéressé au secteur. C'est la première fois de l'histoire récente que cet établissement va être en déficit. D'autres sont en déficit depuis des années. Ce problème financier est en train de toucher les EHPAD et il se double d'un autre problème, car les difficultés financières ont des conséquences sur les conditions de travail, sur les soins apportés et l'accompagnement des résidents. Il y a un épuisement des personnels de soins. J'ai l'occasion de discuter avec des cadres de direction des établissements. Eux aussi commencent à être épuisés. Lorsque le capitaine commence à déprimer, il faut s'inquiéter pour l'embarcation. Voilà le message que je souhaite faire passer ce matin.

Ce diagnostic ne nous est pas spécifique. Un rapport de l'Assemblée nationale, de Madame IBORRA, vient d'être rendu en octobre. Il mettait en avant plusieurs causes : la réforme de la tarification récente qui a mis les EHPAD en difficulté en ne prenant pas en considération l'inflation, la fin des contrats aidés, puisque ces établissements faisaient appel aux contrats aidés, et la charge de travail de plus en plus importante, car le GMP est très élevé. Il est de 745. Il correspond à ce que nous pouvons constater lors des visites des établissements. Il y a 20 ans, nous rentrions assez jeunes dans les EHPAD, aujourd'hui, nous rentrons très âgés. Nous rentrons dans des situations extrêmes, lorsqu'il n'y a plus de solution. Nous avons intérêt à développer l'aide à domicile, car les personnes préfèrent rester à leur domicile. Mais à un moment donné, cela n'est plus possible.

Les tarifs des derniers Gir sont très peu appliqués. Très peu de personnes sont peu dépendantes. Nous appliquons un taux directeur pour la construction budgétaire des établissements à 0 %. Je tire la sonnette d'alarme. Nous pouvons considérer une amélioration par rapport à 2015 et 2016, puisque nous étions à - 1 % en 2015 et en 2016. Nous avons fait 0 % en 2017 et nous reproposez 0 % en 2018. L'effet cumulé dans le temps de ces choix amène les établissements à être dans la recherche constante d'économies. L'inflation n'est pas à zéro dans notre pays, mais un peu au-dessus.

Par ailleurs, la logique de mutualisation de services fonctionne, lorsque nous avons une blanchisserie commune, lorsque nous essayons de négocier des tarifs, mais l'économie ne fonctionne qu'une fois. Les approvisionnements sont optimisés, mais à un moment donné, cela n'est plus possible. La qualité finit par être dégradée. Il faut être attentif sur ce sujet.

Deux questions se posent à nous, la question quantitative et la question tarifaire. S'agissant de la question quantitative, nous augmentons notre offre, de manière différenciée selon les trois secteurs. Le Département du Val d'Oise gagne de la population. L'INSEE a publié les chiffres de progression de population en janvier. Nous avons gagné 30 000 habitants en cinq ans. Nous avons donc des besoins supplémentaires en matière de handicap, en matière d'enfance, en matière de personnes âgées. Monsieur Philippe METEZEAU l'avait exprimé, nous nous retrouvons face à un effet boule de neige à travers le vieillissement de la population. Nous n'échappons pas à ce phénomène. Les besoins seront accrus dans l'avenir.

Nous avons créé, sur le secteur EHPAD, 50 places plus 20 places en accueil de jour. Un rythme de 50 à 70 places par an supplémentaire sera en deçà du besoin. Il faudra faire un effort quantitatif important. Cet effort devra se doubler d'un effort tarifaire pour donner de l'air aux établissements. Il est proposé 0 % cette année. Je tire la sonnette d'alarme. Certaines discussions que j'ai pu avoir me laissent penser que, de la même manière qu'au sein des hôpitaux, la contrainte budgétaire est très forte et le système est donc en train de craquer. La Ministre de la Santé le reconnaît, les établissements sociaux se retrouvent dans une situation similaire. Notre groupe ne votera pas cette délibération. Elle votera contre ce rapport d'orientation, afin d'attirer l'attention sur une situation de plus en plus dramatique.

#### **Madame CAVECCHI**

Nous sommes en contentieux contre l'Etat pour sa politique tarifaire. Nous nous battons pour les établissements publics. De plus, lorsque les personnes âgées entrent au sein d'un EHPAD, elles y restent environ deux ans. Nous assistons donc à un renouvellement des places.

#### **Monsieur METEZEAU**

Une large partie de ce que vous avez dit est justifiée. Nous vous entendons avec en mémoire ce qui s'est passé hier à la réunion plénière du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), où toutes les personnes qualifiées, représentatives de différentes associations, syndicats, Directeurs d'EHPAD, élus, institutionnels, avaient été réunies ici au Conseil départemental. Il y a une vigilance inquiète qui est à mener sur le sujet. Ce sujet ne peut pas être ignoré et les points que vous avez signalés ne peuvent pas être passés sous silence. La Présidente a rappelé que nous avons ouvert un contentieux avec le Gouvernement sur sa politique tarifaire pour plusieurs raisons. Une qui paraît importante est la convergence tarifaire. La loi va nous amener à avoir un tarif déterminé pour tous les EHPAD, quels que soient leur situation, leur localisation et le type d'accueil qu'ils proposent. Nous considérons que cette uniformisation est un danger pour l'avenir. Nous perdrons une notion de proximité à laquelle nous sommes attachés dans les Départements. Nous sommes conscients du danger qui se profile à l'horizon, à un horizon très proche.

Sur d'autres pans, nous devons rester aussi à notre place. Il y a une loi, elle existe et nous devons l'appliquer, tant qu'elle n'a pas changé et peut-être qu'elle ne changera pas. J'ai incité les membres du CDCA hier à ne pas faire de généralisation, en disant que les EHPAD ne disposent pas du personnel nécessaire à l'accueil des résidents, qu'ils ont du mal à boucler leur budget, etc. Ces points correspondent à la réalité, mais ils méritent d'être nuancés. Si nous souhaitons améliorer la situation des EHPAD, ou faire en sorte qu'elle ne se dégrade pas, nous devons procéder par des signalements très concrets. Nos services sont très attentifs aux signalements qui peuvent être faits, soit par des résidents, soit plus généralement par les familles, soit par le personnel, soit par lettre anonyme. Nous déclenchons des études de terrain dès que cela est possible et nécessaire.

Nous avons été aussi très attentifs depuis quelques années à ce que tous les EHPAD disposent d'un Conseil de Vie Sociale, un CVS, que les résidents soient représentés souvent par leur famille. Ce Conseil est un moyen d'information important et nous essayons de faire en sorte que les CVS ne soient pas une instance morte, car elle est obligatoire.

Je vous accorde qu'il est toujours facile de faire mieux qu'un taux directeur à 0 % avec plus de moyens. Nous avons été amenés depuis quelques années à avoir des taux directeurs négatifs. Cette année, le fait de maintenir les budgets est une moindre difficulté pour les EHPAD. Les premières économies sont les plus faciles à réaliser. Néanmoins, lorsque nous nous penchons établissement par établissement sur les budgets, il y a encore des marges de progression. Les décisions de bon sens se traduisent par des économies. Il serait intéressant de savoir à combien il faudrait porter un budget pour qu'il soit satisfaisant. Cette politique de convergence tarifaire ne correspond pas du tout à la situation et ne répond pas aux défis que nous devons relever pour les années à venir. Le Département consacre des budgets importants, directs et indirects. Une fois qu'une personne a un niveau de dépendance reconnu, nous ne disposons pas de marge de manœuvre pour adapter les aides. Nous sommes très vigilants sur ces différents sujets.

### **Madame CAVECCHI**

D'autant plus vigilants que nous venons de créer un nouveau service, la qualité de service, avec un Directeur qui suivra précisément ce qui est mis en place dans les établissements. Il s'agit d'une volonté affirmée et confortée. Monsieur le Sénateur.

### **Monsieur BAZIN**

Merci, Madame la Présidente.

Je vais m'associer aux remerciements aux rapporteurs qui nous ont présenté un dossier dont j'ai toujours souligné la grande importance devant notre Assemblée, car il s'agit bien du cœur de métier des Départements, la solidarité, et dans ses composantes les plus sensibles avec les publics fragiles qui nous sont confiés. Ce rapport est une pièce importante de la légitimité des Départements dans leurs actions. Je pense que cela a été rappelé par les Présidents des Départements d'Ile-de-France à l'Etat qui l'entend bien mal. Il était tout à fait légitime que nous prenions un temps important à présenter ces éléments.

Je vais essentiellement vous parler de la question des mineurs étrangers isolés, mais auparavant, quelques mots sur les personnes âgées dépendantes qui sont mises à notre charge.

Il ne faut pas nous étonner de l'augmentation du GMP. Il continuera à augmenter. Il s'agit du "Gir Moyen Pondéré", c'est-à-dire le niveau de dépendance des personnes accueillies en établissements. Voilà l'effet des politiques de maintien à domicile. Il y aura certainement encore des progrès. Nous devons nous attendre à avoir des personnes de plus en plus dépendantes, demandant de plus en plus de prise en charge et de présence humaine.

Je souhaite souligner, et cela a été abordé par Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président, la conséquence de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, en particulier sur la tarification de l'autonomie, puisqu'il s'agit d'une tarification ternaire, dans les établissements pour personnes âgées dépendantes, la convergence tarifaire évoquée par Monsieur Philippe METEZEAU concerne le tarif "autonomie". Nous avons aujourd'hui des établissements publics, principalement hospitaliers, mais aussi publics associatifs, pour lesquels nous avons des tarifs d'autonomie plus élevés que ce que nous avons dans le privé. Un Gouvernement socialiste a décidé de faire converger cette tarification, c'est-à-dire moins d'argent pour le public et plus d'argent pour le privé. Je n'ai toujours pas compris le sens de cette mesure.

En plus, il existe un effet de cliquet anti-retour, c'est-à-dire que nous ne pouvons aller que vers l'augmentation. Cela ne nous permet pas, à nous, Département, de négocier, de proposer des pistes d'amélioration, d'optimisation, aux établissements, pour gagner sur certains tarifs, quitte à les redistribuer à d'autres. Cette mesure est absurde. Nous ne l'avons toujours pas comprise et je la regrette profondément.

S'agissant des mineurs étrangers isolés, car je ne pourrai jamais employer le titre de "mineurs non accompagnés", même si ce terme correspond au politiquement correct européen, car ces mineurs sont la plupart du temps parfaitement accompagnés jusqu'à nos services sociaux, ce qui est fort heureux pour eux, car leurs familles ont payé plusieurs milliers d'euros pour cela, dans des pays de départ. Cela fait plus de trois ans maintenant que j'appelle l'attention des Gouvernements sur cette situation, en essayant d'expliquer que, bien sûr, elle pose des problèmes qui ont été parfaitement expliqués, des problèmes techniques et financiers considérables au Département. Il s'agit d'un phénomène exponentiel et apporter une réponse à la situation d'aujourd'hui sera nécessairement être en retard sur celle de demain, tant l'augmentation est considérable. Nous sommes passés de 2 400 à 25 000, mais nous ignorons complètement les limites de la situation. Nous constatons un phénomène exponentiel. Les mots ont un sens, une fonction exponentielle n'est pas une fonction linéaire.

Il y a 48 heures, a eu lieu au Sénat un débat avec la Ministre garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sur cette question des mineurs étrangers isolés. Elle a rappelé l'engagement du Gouvernement à assurer l'accueil, la première mise à l'abri et l'évaluation des mineurs étrangers isolés, sans aller au-delà. La prise en charge ensuite est financièrement et techniquement toujours à la charge des Départements.

Je suis très inquiet de la simple réalisation de cet engagement du Gouvernement, car j'ai été très attentif à l'examen des budgets du Gouvernement présenté en Loi des finances pour ces questions. 63 M€ sont prévus en supplément, mais absolument pas pour cette nouvelle compétence du Gouvernement, à savoir l'accueil et la mise à l'abri, et simplement pour payer l'engagement du Gouvernement précédent qui était de prendre en charge 30 % de l'augmentation de la dépense des prises en charge au titre des mineurs étrangers isolés en 2017 par les Départements par rapport à 2016. Il y a 63 M€, et j'ignore s'ils sont suffisants, mais rien n'est prévu pour prendre en charge les mineurs étrangers isolés dans le premier accueil et l'évaluation. Nous ignorons quand le Gouvernement compte mettre en place cette mesure.

A part ce rappel de l'engagement du Gouvernement qui était celui du Premier Ministre devant l'Assemblée des Départements de France (ADF) au mois d'octobre, rien de nouveau, et rien qui montre la prise de conscience du Gouvernement, de l'aspect exponentiel du phénomène. Nous pouvons être très inquiets. Je rappelle, en outre, que l'augmentation des dépenses consenties par les Départements au titre de la prise en charge des mineurs étrangers isolés n'est pas défalquée des 1,4 % d'augmentation des dépenses auxquelles nous avons "droit", pour peu que nous en ayons les moyens. Voilà un autre sujet, aussi inquiétant. Nous avons insisté au Sénat pour que cette dépense soit prise en considération, comme l'augmentation des AIS, et il y a eu un refus du Gouvernement, ce qui n'est pas bon signe.

### **Madame CAVECCHI**

Il est intéressant d'avoir les dernières informations du Sénat. Malheureusement, j'aurais préféré qu'elles aillent dans un sens différent, Monsieur le Sénateur.

Je vais moduler les propos s'agissant du chiffre de 745. Ce chiffre n'est pas une bonne nouvelle, dans le sens où les personnes qui rentrent au sein d'un EHPAD sont en situation de grand handicap. Mais, par ailleurs, il représente une bonne nouvelle. Les personnes âgées restent le plus longtemps dans leur famille. Voilà quelque chose de très positif. Lorsque ces personnes âgées, qui sont en train de vieillir un peu plus chaque jour et de perdre leurs moyens physiques et intellectuels, partent en maison de retraite, elles vivent souvent mal la situation. Je vais presque me réjouir de ce chiffre.

### **Monsieur SABOURET**

Je souhaitais apporter deux commentaires complémentaires. La convergence tarifaire fait partie des discussions depuis 2008 ou 2009. Nous avons réalisé des convergences tarifaires sur l'autonomie, sur les différentes parties du budget. Elle était relativement inévitable, de toute façon. Sur l'appréciation des efforts de gestion demandés aux établissements, il ne faut pas croire que les EHPAD ne font pas d'efforts de gestion. Ils en font depuis de nombreuses années, comme les établissements publics de santé, c'est-à-dire les hôpitaux. Ces efforts se révèlent être très lourds. Je ne peux pas suivre votre raisonnement lorsque vous dites qu'il y a encore des efforts à réaliser. Les efforts de gestion qui seront réalisés se traduiront par des réductions, soit de qualité de service, soit de quantité de services qui sont rendus aux personnes hébergées au sein des EHPAD.

J'attire votre attention sur un élément important. Les EHPAD sont souvent des structures relativement petites. Dans un hôpital de 3000 salariés, il est possible de trouver des marges de manœuvre. Dans les EHPAD, qui sont parfois rattachés à des hôpitaux, il est difficile d'en trouver. Souvent, les EHPAD sont gérés par un Directeur et deux personnels administratifs. De plus, certains avaient fait des efforts de réduction de la structure administrative, ce qui peut avoir des effets très néfastes. Un établissement qui n'est plus géré entraîne des difficultés. Nous avons connu cette situation à Marly-la-Ville, même si elle n'était pas liée forcément à une réduction de moyens. Trop de contraintes n'est pas la bonne solution, car cela risque de mettre de nombreux établissements en difficulté au sein du Département.

### **Monsieur METEZEAU**

Lorsque nous demandons aux établissements de respecter un taux Directeur et de faire des économies, nous les accompagnons dans leurs efforts. Tous les EHPAD ne sont pas bien gérés et certains ont encore des efforts à faire en termes d'économie. Vous avez mentionné un EHPAD dans votre intervention. Hélas, la situation de cet EHPAD n'était pas due au fait que le Directeur soit isolé.

### **Madame CAVECCHI**

Ces échanges étaient intéressants. Ce dossier est très important pour le Département, il concerne le cœur de nos compétences et la vie de milliers de personnes.

Nous passons au vote. J'ai cru comprendre que l'opposition allait voter contre le rapport. Ce rapport est voté à la majorité.

*Adoption à la majorité (la Minorité vote contre).*

Nous allons passer à la 5<sup>ème</sup> Commission. Nous allons écouter Monsieur Armand PAYET sur la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion et d'égalité des chances avec le soutien à plusieurs actions et à des structures par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes valdoisiens. Cette politique a été engagée et menée par notre Département depuis 2012 pour les jeunes valdoisiens de 15 à 24 ans. En 2016, nous avons plus de 22 000 jeunes qui ont été suivis au sein des missions locales du Département. Nous allons faire un point d'avancement.

## 5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### **5-01 Rapport cadre relatif à la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion et d'égalité des chances : soutien à plusieurs actions et structures œuvrant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes valdoisiens.**

#### **Monsieur PAYET**

Merci, Madame la Présidente, chers collègues, ce rapport a l'apparence de la récurrence, car nous avons l'habitude de le présenter ici en évoquant les différents soutiens aux structures qui mènent des politiques d'égalité des chances sur le territoire. Mais je souhaite insister sur un élément innovant de ce rapport, par rapport aux autres que nous connaissons déjà et que nous avons déjà évoqués à de nombreuses reprises.

Il est innovant, car vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui, un député européen remet à la ministre du Travail un rapport sur la mobilité en Europe et sur l'apprentissage, notamment pour les jeunes Français dans le périmètre européen. Une fois n'est pas coutume, le Département du Val d'Oise a été en avance de phase sur ces questions, car avec les services du Conseil départemental, et je remercie le travail accompli au cours du second semestre par la DJPS, avec l'effort des uns et des autres, nous sommes en mesure aujourd'hui de proposer un dispositif qui a un effet levier très important.

En soutenant l'AGFE à hauteur de 30 000 €, nous allons permettre, sur les années 2018 à 2020, à 200 jeunes valdoisiens qui sont éloignés de la formation, de l'école, de l'emploi, d'acquérir la posture qui va bien, les savoirs être professionnels et les connaissances culturelles et linguistiques de nos partenaires européens. Puis nous leurs permettrons de réaliser des séjours d'apprentissage professionnel à l'étranger dans les cinq pays partenaires de ce dispositif, ceux de la péninsule ibérique, l'Italie, l'Irlande et la Belgique.

Ce projet est très important. C'est la première fois qu'à l'échelle du Département, et peut-être à l'échelle nationale, une collectivité locale s'engage avec autant de volonté dans un dispositif qui permet à autant de jeunes éloignés de l'emploi et de la formation pour qu'ils puissent effectuer une partie de leur formation professionnelle à l'étranger, dans des pays qui sont nos voisins, qui ont construit avec nous l'Union européenne il y a maintenant 60 ans.

Nous allons investir 30 000 € cette année. Sans cela, le projet ne verra pas le jour. Si nous investissons cette somme, nous mobiliserons 500 000 € de fonds européens. Notre effet de levier est considérable. Il permet, dans un premier temps, à 75 jeunes valdoisiens, de passer par un dispositif qui est un sas préparatoire au cours duquel ils vont acquérir la posture professionnelle, le savoir-être, les connaissances linguistiques et culturelles sur une période qui s'étalera de trois à six semaines.

Ensuite, ils partiront faire des stages dans des structures privées ou publiques à l'étranger, sur une période de six semaines. Voilà quelque chose de très innovant pour ces jeunes qui sont éloignés du marché de l'emploi et de la formation aujourd'hui.

Dans un second temps, le programme Erasmus + a pour vocation de toucher un nombre de jeunes plus important, jusqu'à 200 jeunes. A travers ce programme, ces jeunes valdoisiens pourront effectuer un stage, une formation au sein des pays partenaires dont j'ai parlé, qui durera de six semaines à un an.

Nous sommes tous conscients autour de cette table que l'expérience à l'étranger, l'apprentissage et l'ouverture sur les cultures de nos pays européens, l'acquisition de la langue et des langues étrangères sont des outils très puissants pour l'insertion sur le marché de l'emploi. C'est l'ambition que nous avons en soutenant l'AGFE avec ses 30 000 € pour les jeunes valdoisiens. Voilà ce sur quoi je souhaitais insister.

Je n'insiste pas davantage sur les dispositifs dont nous avons déjà beaucoup parlé, sauf s'il y a des questions. Dans le rapport, nous avons précisé les taux de réussite que nous avons sur les différents supports et les différentes actions que nous conduisons à l'échelle départementale. Ces taux de sortie, non seulement sont positifs, mais en plus, s'améliorent d'année en année. S'agissant de l'E2C nous avons 70 % de taux de sortie positive avec de l'emploi quasiment pour tout le monde.

Sur le concours MAF, de nombreux valdoisiens sont reconnus pour leur talent et la capacité qu'ils ont à mobiliser le tissu artisanal sur le Département, mais en plus, ils sont reconnus à l'échelle nationale, car ils obtiennent des médailles à l'échelle nationale. Il y a le travail que nous réalisons avec l'ADIE et l'accompagnement à la création d'entreprise, et le travail que nous réalisons aussi avec Unis-Cité. Avec Madame BOISSEAU, nous avons accompagné une partie de ces jeunes lundi pour leur dire l'importance que revêt leur engagement à nos côtés. Nous avons un taux de sortie positive de 100 % sur le dispositif SJT, où l'effet de levier est très puissant.

Nous répondons à vos questions.

### **Madame CAVECCHI**

Une somme d'environ 422 000 € est dédiée à toutes ces actions. La mobilité est indispensable pour avancer dans la vie professionnelle. Hier soir, je n'étais pas d'accord avec ce qui a été proposé sur d'autres sujets. J'ai entendu ce matin à la radio parler d'un dispositif pour que les apprentis puissent avoir accès à cette mobilité européenne. Ce dispositif est intéressant à suivre. Merci beaucoup. Avez-vous des remarques ?

### **Monsieur METEZEAU**

Avec Monsieur BENEDIC, nous nous posons la question de notre participation au vote ou pas. Monsieur BENEDIC est trésorier de l'Ecole de la deuxième chance et j'en suis vice-Président. Nous versons à l'Ecole de la deuxième chance 230 000 €.

### **Madame CAVECCHI**

Par prudence, partons du principe que vous ne faites pas partie du vote. Nous passons au vote. L'Assemblée est unanime pour saluer les efforts et remercier les associations qui portent tous ces beaux projets.

*Adoption à l'unanimité (Monsieur BENEDIC et Monsieur METEZEAU ne prennent pas part au vote).*

Nous allons donner la parole à Monsieur Xavier HAQUIN, qui va nous parler du maintien de l'engagement du Département dans le nouveau pacte d'actionnaires du Logis Social du Val d'Oise, dans le rapport n° 6-01.

## **6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT**

### **6-01 Maintien de l'engagement du Département dans le nouveau pacte d'actionnaires du Logis Social du Val d'Oise (LSVO).**

#### **Monsieur HAQUIN**

Merci, Madame la Présidente. Pour mémoire, le Logis social du Val d'Oise existe dans notre Département depuis 1934. Il s'agit d'une entreprise de logement social et non pas un office public. Le Logis possède 4 789 logements sur notre territoire, principalement sur l'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Dans le cadre de la réorganisation du logement social, Action Logement, le principal actionnaire de cette structure, a souhaité réorganiser et recapitaliser le Logis Social du Val d'Oise (LSVO). Pour ce faire, nous devons modifier le pacte.

Le Département du Val d'Oise a souhaité maintenir son engagement au niveau de ce Conseil d'administration et de cette structure. Nous acceptons et nous vous proposerons d'accepter la réorganisation et les modifications qui font que nous réduisons notre nombre d'actions, mais que nous restons présents. Nous réduisons aussi notre nombre de participants au Conseil d'administration, passant de deux à un, ce qui est déjà très bien par rapport à la proportion de ce que nous allons représenter.

Je vous passerai les chiffres, mais je précise quelques erreurs dans la présentation. Le capital sera de 10 247 477 € et non pas de 17 599 000 €. Action Logement possédera 99 % du capital et non 89 %, comme il est indiqué dans la note. Il vous est demandé d'autoriser Madame la Présidente à signer ce nouveau pacte.

## **Monsieur SEIMBILLE**

Je siège pour le compte du Département depuis un certain nombre d'années au sein du Logis Social. Cette augmentation de capital qui a été ouverte au Département, comme à la commune de Pontoise qui, historiquement, était actionnaire du Logis Social. Logis Social nous avait permis de rester au sein du pacte d'actionnaires. Je signale qu'il s'agit d'un bailleur social privé, mais qui réalise un nombre important de travaux d'entretien, avec toutes les difficultés qu'ils rencontreront, comme toutes les autres structures, à l'avenir, puisqu'ils sont en dessous du seuil des 10 000. Mais ils engagent, par exemple, depuis quelques années, une première fois 18 M€ d'entretien sur un parc de 600 et quelques logements, et bientôt 54 M€, sur plus de logements qui seront réhabilités sur la commune de Pontoise. Ils le font également sur d'autres secteurs et il est important de signaler que nous avons des bailleurs qui nous permettent de rester au sein de leur conseil d'administration et qui font beaucoup pour nos résidents.

## **Madame CAVECCHI**

S'agissant du logement social, nous entrons sur un terrain glissant, et pas sur la bonne pente. Je passe au vote.

*Adoption à l'unanimité.*

Je vous remercie d'avoir participé à cette belle Assemblée. Un petit apéritif nous attend pour fêter le début de l'année. Je vous souhaite une bonne journée.

*Fin de la séance à 12 heures 08.*

